

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

COMPTE RENDU INTÉGRAL

DES SÉANCES DU 11 OCTOBRE 1994



SOMMAIRE GÉNÉRAL

1^{re} séance 5229

2^e séance 5253

3^e séance 5273

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

(12^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mardi 11 octobre 1994



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Eloge funèbre de Serge Charles** (p. 5231).

M. le président.

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

2. **Politique de la France à l'égard de l'Algérie** (p. 5233).

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.

MM. Georges Hage,
Jacques Myard,
M^{me} Ségolène Royal,

MM. Willy Diméglio,
Georges Sarre.
M. le ministre.

Suspension et reprise de la séance (p. 5241)

3. **Loi de finances pour 1995**. – Discussion générale d'un projet de loi (p. 5241).

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie.

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.

M. le président.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. **Ordre du jour** (p. 5252).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

ÉLOGE FUNÈBRE DE SERGE CHARLES

(Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent.)

M. le président. Nous aurons beaucoup de peine à nous passer de Serge Charles.

De cet homme d'une conviction, d'une spontanéité, d'une sensibilité telles qu'elles étaient pour tous ceux qui l'approchaient une source de fraîcheur sans cesse renouvelée.

Qui peut encore douter de la noblesse de la fonction politique n'avait qu'à regarder vivre et agir Serge Charles pour mesurer la capacité d'écoute, l'engagement désintéressé, la généreuse ouverture aux autres qu'elle peut engendrer.

De sa région, de son département, de sa circonscription, de sa commune, Serge Charles avait fait siennes, et avec quelle énergie, toutes les justes querelles. Mais il n'en restait pas là ; à partir de ces causes qu'il défendait si bien, il allait vers l'essentiel. Serge Charles savait qu'il n'est pas de bonne manière de promouvoir des intérêts locaux qui ne débouche sur une réflexion à l'échelle nationale.

Interprète infatigable des difficultés – et, parfois, des malheurs – de ceux qui l'avaient choisi, il s'attachait, courageusement et lucidement, à les situer dans la vaste perspective des mutations dont il avait si bien compris que notre pays devait, décidément, les accomplir.

Il fut un bon député du Nord ; il fut, par là même, et au-delà, un exemplaire député français.

C'est en 1978 que Serge Charles siégea pour la première fois dans notre hémicycle. Ses électeurs lui renouvelleront ensuite leur confiance sans discontinuer, et par deux fois dès le premier tour de scrutin. Pendant plus de seize ans, inlassablement, il prendra une part extrêmement active à tous nos travaux.

Aux yeux de ce travailleur acharné que rien ne semblait pouvoir décourager, prendre un peu de repos revenait à désertier. Avant la crise cardiaque qui allait l'emporter le 12 septembre dernier, il avait ainsi connu plusieurs alertes qu'il avait choisi d'ignorer, refusant de délaisser ou d'alléger l'une quelconque de ses activités. Travail, engagement, dévouement étaient, il est vrai, et depuis toujours, au plus profond de sa nature.

Sans autre diplôme qu'un CAP d'ajusteur, ses débuts dans la vie avaient été difficiles. S'il gardait un silence pudique sur les efforts méritoires qu'il avait eu à déployer, on sait qu'ils lui valurent d'accéder aux fonctions d'agent technique puis de dessinateur industriel avant d'entamer une carrière commerciale qui, très rapidement, allait l'amener à occuper d'importantes fonctions dans une société du secteur agroalimentaire.

Mais cela n'était pas encore assez. Il avait comme l'obsession, non point de monter dans l'échelle sociale ou de réussir, mais d'être toujours digne des responsabilités dont il se retrouvait investi. Être digne de la confiance qu'on pouvait lui faire, être à la hauteur, telle paraissait sa règle de vie essentielle. Et il ne lésinait pas sur les moyens : c'est ainsi qu'à cinquante-quatre ans il allait prendre courageusement le chemin de l'université pour y suivre de tardives mais brillantes études de droit, et cela tout simplement parce qu'il voulait être un membre exemplaire de notre commission des lois.

Son histoire personnelle si particulière permet de mieux comprendre l'origine et la force de ses deux engagements fondamentaux.

L'engagement familial d'abord. Pour avoir été privé de famille, il accorde tous ses soins à celle qu'il va créer. A sa femme, à ses cinq enfants auxquels il ne ménage pas son affection et qu'il entraîne à ses côtés, dans tous ses combats. Mais, fidèle à son habitude, il transcende ce choix personnel et devient de surcroît un militant de la cause familiale. « La famille est le principal pilier de la nation », proclame-t-il ainsi le 7 mai 1980, de notre tribune. Et il n'est pas de débat sur le sujet auquel on ne le voit participer avec empressement.

Il y a aussi l'engagement social auquel l'a préparé son passage dans les rangs de l'Action catholique indépendante et qui va orienter, éclairer son engagement politique.

Il a choisi le gaullisme, qu'il avait très tôt découvert en adhérant, encore adolescent, à la Résistance. Mais un gaullisme résolument social, le gaullisme, comme on dit, du métro à cinq heures du soir, le gaullisme des petites gens, le gaullisme populaire.

Il n'en démordra jamais. Même lorsque viendront les titres et les honneurs, même lorsque viendra la tentation d'être, de n'être qu'un notable, il saura dire non et ne pas transiger, préférant le maintien de ses positions, la démission, voire la marginalisation, à la trahison de l'essentiel.

Ses années de mandat sont des années difficiles. Le Nord et ses vieilles industries n'en finissent pas de supporter les conséquences de la crise. Serge Charles sera sur tous les fronts. Il déploiera ainsi une grande énergie dans les commissions d'enquête sur le chômage, en 1979, puis sur l'industrie textile, en 1980. Les membres de celle-ci se souviennent de la manière à la fois sobre et passionnée dont il leur avait fait prendre, sur place, la mesure des difficultés que traversait sa région.

Eux, qui le connaissent si actif dans notre assemblée, avaient pu constater qu'il avait chez lui, au milieu des siens, comme une vie de plus. Chez lui, c'est-à-dire dans sa ville de Marcq-en-Barœul dont il était si fier, dont il était devenu le maire en 1968 et qu'il avait profondément transformée en multipliant les équipements sportifs, les équipements culturels et les espaces verts, tout en s'efforçant d'attirer de nouvelles entreprises pour compenser le déclin des industries traditionnelles.

« Plus que jamais », disait-il avec force, « à une époque où l'évolution des mœurs se traduit par le développement de l'individualisme – quand ce n'est pas de l'égoïsme – par rapport aux valeurs sociales et à la solidarité, nos

communes doivent demeurer le lieu essentiel où la vie collective prend ses racines, où la démocratie naît, se vivifie et se ressourcement ».

Il ne s'en tenait pas là. Conseiller régional de 1978 à 1986, conseiller à la communauté urbaine de Lille depuis 1971, il en était devenu le vice-président en 1983 et ne ménageait aucun effort en faveur de la cause de l'intercommunalité.

Son appétit de servir était comme insatiable. Il siégeait tour à tour dans trois de nos commissions : celle des affaires culturelles, familiales et sociales, pendant sa première législature, celle des lois, ensuite, douze années durant et, depuis 1993, celle des affaires étrangères. Il fut ainsi le rapporteur précis et écouté de plusieurs propositions de loi, dont la technicité ne l'avait pas rebuté, dans des domaines aussi divers que l'administration des collectivités locales, l'aide aux handicapés, l'accès au travail des pères de familles nombreuses, l'urbanisme, la protection des animaux, la fiscalité locale ou les entreprises en difficulté.

Sur tous ces sujets, la pertinence de ses interventions, la qualité de ses écrits, les nobles sentiments qui l'inspiraient, valaient à Serge Charles la considération et la sympathie de l'ensemble de ses collègues. Et, par dessus tout, sa sincérité lui valait ce privilège si rare : celui d'être écouté, vraiment écouté.

Comme on l'écoula, lors du récent débat sur la bioéthique, nous rappeler que « Face aux grands mystères de la vie et de la mort que nous abordons, il nous faut être extrêmement modestes ». Ses propos, qui seront parmi les tout derniers que nous aurons entendus de sa bouche, prennent aujourd'hui une singulière dimension. Comme s'il nous dispensait un ultime message en nous assurant, je le cite, que « le politique doit prendre fondamentalement les responsabilités sociales et morales qui participent de son essence même (...). Le législateur doit affirmer clairement les principes moraux qui le guideront, en particulier celui qui veut que la fin ne justifie pas les moyens, mais aussi celui selon lequel ce n'est pas parce que l'on a exploré une pratique que l'on est en droit de la poursuivre ».

Serge Charles laisse un grand vide dans nos rangs. Nous sommes nombreux à avoir aimé cet homme simple, modeste, discret que la force de sa conviction avait porté parmi les plus remarquables d'entre nous.

A Mme Serge Charles, à ses enfants, Martine, Philippe, Olivier, Nathalie et Thibaud, à l'ensemble de sa famille, aux habitants de Marcq-en-Barœul et à ses électeurs du Nord, à ses collègues et à ses amis du groupe du Rassemblement pour la République, à tous ceux qui l'ont aimé, l'Assemblée nationale exprime ici son émotion profonde et sa tristesse.

La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, mercredi 14 septembre dernier, M. le Premier ministre et un certain nombre de membres du Gouvernement présents à Lille à l'occasion de l'Assemblée permanente des présidents de conseils généraux, ont tenu à se rendre à Marcq-en-Barœul pour s'incliner devant la dépouille mortelle de Serge Charles.

Ils ont pu mesurer, ainsi que ceux qui assistaient deux jours plus tard à ses obsèques, la stupeur et la consternation dans lesquelles la brutale disparition du député du Nord plongeait tous ses amis et quel vide elle laissait dans le cœur des Marcquois.

Car Serge Charles tenait une grande place dans cette ville, dans ce département, dans cette région.

Aujourd'hui, mesdames, messieurs, le Gouvernement tient, par ma voix, à s'associer à l'hommage que votre président vient de rendre à Serge Charles et qui traduit l'intense émotion ressentie par tous, dans cette enceinte, à l'annonce de la disparition brutale de ce grand parlementaire.

Le président de votre assemblée a retracé le parcours de cet homme de bien, intègre, qui a voué toute sa vie au service du bien public. Je n'y reviendrai pas, sauf pour souligner deux traits essentiels de sa personnalité.

Issu d'une famille modeste attachée aux valeurs fondamentales de notre société, Serge Charles s'est engagé, très jeune, derrière le général de Gaulle.

Il a fait sienne la philosophie de l'action du chef de la France libre et partagé la volonté politique farouche, intransigeante et généreuse qui animait celui-ci. Cet engagement dans le gaullisme a éclairé toute sa vie publique.

Ce n'est d'ailleurs pas l'effet du hasard, si notre compagnon Serge Charles avait attendu le retour du général de Gaulle et l'avènement de la V^e République, avant de se lancer dans l'action politique et de solliciter le suffrage de ses concitoyens, une confiance qui ne lui fit jamais défaut.

Serge Charles était votre ami à tous. C'était, je l'ai dit, un gaulliste un vrai ; un républicain qui, lorsque l'essentiel était en cause, ne transigeait pas.

Serge Charles était un homme de conviction qui ne se laissait arrêter par rien lorsque l'intérêt général était en jeu.

Il savait aller jusqu'au bout de ses choix. Je garderai longtemps le souvenir de cette réunion publique, la dernière du débat sur l'avenir de l'Europe que nous fîmes ensemble et où nous étions tous deux côte à côte. C'était à Marcq-en-Barœul à la mi-septembre 1992, il y a tout juste deux ans. Serge Charles avait su alors trouver les mots pour dire ses espoirs et son amour de la France.

Oui, Serge Charles était un homme d'idée, plein de sagesse, de sérénité, un combattant honnête et respecté, un militant estimé et incontestable ; en un mot, un gaulliste, comme la France se les représente et comme elle les aime.

C'était notre compagnon et pour moi un ami très proche.

C'est pour nous tous une perte cruelle.

A ses collègues de la commission de affaires étrangères, à ses compagnons du groupe du Rassemblement pour la République, à l'Assemblée tout entière, à vous, madame, à vos enfants, à votre famille et à tous ses amis, j'adresse, au nom du Gouvernement, mes condoléances les plus sincères et les plus attristées. (Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement observent une minute de silence.)

POLITIQUE DE LA FRANCE A L'ÉGARD DE L'ALGÉRIE

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle la communication du Gouvernement sur la politique de la France à l'égard de l'Algérie et la réponse des groupes.

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, permettez-moi d'avoir en commençant une pensée pour les familles des dix-neuf victimes françaises du terrorisme en Algérie, tout particulièrement pour celles de Jean-Pierre Manière et de Roger Merle, assassinés au cours des derniers jours. Je pense aussi aux familles françaises rapatriées d'urgence sur le sol national, et qui souvent ont tout perdu : amis, patrimoine et racines. Je pense aux familles franco-algériennes souvent bouleversées par les événements qui déchirent l'Algérie. Je pense au peuple algérien, aux milliers de morts tombés dans ses rangs, à l'angoisse qui étreint quotidiennement ses femmes et ses hommes.

Une histoire commune, une langue partagée, des communautés nationales nombreuses - française sur le sol algérien, algérienne sur le sol français - la proximité géographique : autant de raisons qui font que la France se sent profondément concernée par le drame algérien.

Je voudrais aujourd'hui tenter de répondre à quelques-unes des questions que peut légitimement se poser l'Assemblée nationale sur la situation en Algérie et sur la politique de la France vis-à-vis de l'Algérie.

D'abord, comment l'Algérie en est-elle arrivée là ?

Sans vouloir tout ramener à l'économie, je veux néanmoins insister, d'abord, sur les raisons économiques de l'échec algérien : plusieurs décennies de gestion collectiviste, de planification centralisée, de nationalisations, d'industrialisation artificielle à quoi s'ajoutent, depuis le milieu des années quatre-vingt, les conséquences de la baisse du prix du pétrole et l'alourdissement insupportable de la dette extérieure qui en est résulté, voilà ce qui a conduit à une situation économique et sociale gravement compromise, à un chômage massif - notamment chez les jeunes -, à une détérioration des conditions de vie et de logement de plus en plus mal supportée par la population.

Or chacun sait que le sous-développement est un terrain où prolifèrent les mauvaises idéologies.

Crise politique aussi, au moment où s'est affaibli un régime de parti unique, privé de tout soutien populaire et miné par la corruption.

Crise morale enfin qui rend, en Algérie comme en d'autres pays d'Islam, les peuples réceptifs aux propagandes les plus dures et aux solutions miracles.

Il faut, au-delà même du débat sur l'Algérie, que nous nous interrogeons, nous Européens, sur cette incompréhension des religions et des cultures qui menace tout l'équilibre du pourtour méditerranéen.

Le drame algérien est ainsi plus qu'une crise de transition dans une société qui passerait d'un équilibre ancien à une dynamique nouvelle. C'est un déchirement plus profond qui met en cause l'identité même d'une nation, des communautés qui la composent, des citoyens qui la peuplent. C'est pourquoi, je crains que le retour à une nouvelle forme de stabilité en Algérie ne soit long et douloureux, ponctué de convulsions et de violences.

Face à un tel drame, que peut faire la France ?

En premier lieu, ne pas s'imaginer que la solution du problème lui appartient.

Nous ne cessons de le répéter depuis des mois, mais je tiens à le redire aujourd'hui : c'est au peuple algérien lui-même d'apporter la réponse. C'est en son sein, par le dialogue entre les forces qui le traversent, qu'il peut trouver le chemin de la pacification et de la réconciliation. Il serait inutile et dangereux pour la France de vouloir s'entremettre ou négocier à la place des Algériens eux-mêmes. Les temps anciens sont révolus.

Pour autant la France ne peut pas et ne doit pas rester absente du débat, tout simplement parce que ses intérêts fondamentaux sont en jeu. Oui, nous avons intérêt à une Algérie sereine, réconciliée, en développement, amicale envers nous, vivant en bonne intelligence avec ses voisins du Maghreb. Il y va de notre sécurité, de notre prospérité en partie, de l'équilibre de l'Union européenne qui doit compléter son ouverture à l'Est par une plus grande solidarité vers le Sud.

Aussi avons-nous, depuis un an et demi, tenté de parler haut et clair à l'Algérie et de l'Algérie.

Nous avons d'abord dit que nous ne ferions preuve d'aucune complaisance envers le terrorisme, que nous n'accepterions pas qu'il se développe sur le sol français, que nous combattrions les idéologies qui nous combattent.

Nous avons en même temps affirmé que le *statu quo* n'était pas tenable. Cela avait une double signification : d'abord qu'il fallait des réformes économiques ambitieuses en Algérie ; ensuite qu'il fallait ouvrir un dialogue politique avec tous ceux qui accepteraient de renoncer à la violence et au terrorisme car le « tout-répressif », comme on dit, déboucherait forcément sur une impasse.

On voit à quel point il est inexact de nous reprocher, comme on le fait ici ou là, d'avoir apporté un soutien inconditionnel au système en place. Nous n'avons, au contraire, cessé de conseiller le mouvement et, dans certaines limites, nous avons été entendus.

Que s'est-il passé, en effet, au cours des derniers mois ?

Le gouvernement algérien a changé le cap de sa politique économique.

Il y a deux ans encore, toute dévaluation du dinar et toute renégociation de la dette extérieure étaient ressenties et présentées comme des humiliations nationales. Le pragmatisme a prévalu sur l'esprit de système : l'acceptation, en avril dernier, du principe d'un accord avec le Fonds monétaire international a marqué le point de départ de l'effort de redressement. Des mesures internes courageuses ont immédiatement souligné le sérieux de cet effort : dévaluation de plus de 40 p. 100 de la devise nationale, baisse des subventions budgétaires sur plusieurs produits de base, relèvement des taux d'intérêt.

Face à ce changement de cap qui, je le répète, était courageux compte tenu des circonstances politiques et sociales, la communauté internationale, avec la France en première ligne, n'est pas restée inactive.

Un accord dit de *stand-by* a été approuvé en mai pour 1 milliard de dollars. Il a été rapidement suivi, au club de Paris, du rééchelonnement d'une partie de la dette publique qui permettra à l'Algérie d'économiser environ 5 milliards de dollars sur l'année en cours et de mobiliser d'importantes ressources financières multilatérales, en particulier un crédit de 150 millions d'écus de l'Union européenne, assorti d'un accord de principe pour un nouveau prêt de 200 millions d'écus, et de prêts de la Banque mondiale qui pourrait, elle aussi, débloquer d'ici à la fin de l'année de 100 à 200 millions de dollars.

Au plan bilatéral, la France a accordé, au mois de juillet, plus de 6 milliards de francs d'assistance, dont 1 milliard de protocole financier et 5 milliards de crédits commerciaux garantis. Elle a aussi encouragé les principaux partenaires commerciaux de l'Algérie à se montrer ouverts en matière de crédits commerciaux, afin de financer un programme d'importations qui doit permettre de subvenir aux principaux besoins de la population et, surtout, de relancer une machine économique qui tourne aujourd'hui au ralenti.

Une délégation algérienne, conduite par le ministre algérien de l'économie, est aujourd'hui même à Paris pour présenter aux entreprises françaises, à la fois la situation économique et les dernières mesures de réformes adoptées par son gouvernement.

Nous venons de conclure un accord bilatéral de rééquilibrage dans le cadre de l'accord multilatéral du club de Paris.

Enfin, la dette bancaire, non garantie, de l'Algérie, fait elle aussi l'objet de négociations en vue d'un rééquilibrage par les banques. C'est une banque française, la Société générale, qui a accepté de présider le syndicat des banques créancières, chargé de conduire les négociations. Celles-ci devraient aboutir, là encore, à un allègement de la charge financière pesant sur l'Algérie pour les années 1994 et 1995.

Toutes ces mesures visent deux objectifs fondamentaux : alléger, pendant les mois à venir, le fardeau du service de la dette, qui étouffait totalement l'économie algérienne, et, d'autre part, favoriser la transition vers une économie de marché ouverte sur l'extérieur et intégrée dans l'économie mondiale.

Les premières indications sur les résultats de ce changement de politique économique sont loin d'être négatives. La dévaluation de fait de 50 p. 100 du dinar et les fortes hausses de prix, autrefois subventionnées, n'ont pas déclenché une spirale inflationniste. Le déficit budgétaire devrait être un peu plus élevé que prévu, mais néanmoins très inférieur au résultat de 1993.

En revanche, la croissance devrait être plus modeste que prévu, notamment du fait de l'insécurité qui dissuade les investisseurs. La population ne devrait donc pas encore ressentir d'effets bénéfiques cette année. Néanmoins, nous devons tout faire pour que ce soit le cas l'année prochaine et, de ce point de vue, la négociation d'un nouvel accord avec le Fonds monétaire international, pour une durée plus longue à compter de mai 1995, revêt une grande importance.

Les informations venues de Madrid, où se déroulait, comme vous le savez, la semaine dernière l'assemblée annuelle du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, nous indiquent que le Fonds lui-même et les créanciers de l'Algérie ont estimé que le programme de réformes économiques se déroulait avec un relatif succès et que les experts du Fonds étaient optimistes sur la conclusion d'un nouveau programme.

Je vous donne toutes ces indications pour vous montrer à quel point la France est loin d'être isolée dans cette politique économique et financière vis-à-vis de l'Algérie. La mobilisation internationale fait d'ailleurs justice de cette allégation. La déclaration du Conseil européen de Corfou en juin dernier, puis celle adoptée début juillet à Naples par les pays les plus industrialisés montrent qu'il n'en est rien. Le 23 septembre encore, à New York, à l'occasion de l'assemblée générale des Nations unies, la présidence de l'Union européenne, au nom des Douze, a réaffirmé notre analyse commune de la situation algé-

rienne, s'agissant d'ailleurs tant de la réforme économique que du dialogue politique, et je tenais à insister sur ce point.

Qu'en est-il précisément sur le plan politique, la seconde voie que nous conseillons à l'Algérie d'emprunter ?

En la matière aussi les choses ont évolué.

A plusieurs reprises, les autorités algériennes ont proposé aux diverses forces politiques du pays d'entamer des discussions. Les mesures de libération ou de mise en résidence surveillée de plusieurs dirigeants du Front islamique du salut, prises le 13 septembre dernier, ont constitué une étape importante. Depuis lors, c'est vrai, le dialogue semble marquer le pas, mais comment s'en étonner ? Il eût été naïf de s'imaginer que tant de haines et de morts - 10 000, dir-on, depuis 1992 - ...

M. Jean-Pierre Brard. 30 000 !

M. le ministre des affaires étrangères. ... puissent être oubliés en quelques jours.

Dans les deux camps, les divisions sont profondes entre ceux qui acceptent l'idée du dialogue et ceux qui la refusent. D'un certain point de vue, il n'est pas paradoxal que la violence ait même redoublé au cours des derniers jours tant est grande la détermination des faucons des deux bords à faire échouer le processus politique.

Mais quelque long et difficile que soit ce chemin, il est le seul qui puisse mener quelque part. La France continuera donc à prôner le dialogue.

J'en viens maintenant à la présence française en Algérie, au sort de nos concitoyens et aux mouvements migratoires vers la France.

Depuis un an, nous avons considérablement réduit notre dispositif sur place et renforcé la protection de ceux de nos ressortissants qui doivent rester en Algérie par obligation de service.

Comme l'a fait très solennellement le Premier ministre hier, j'ai demandé à plusieurs reprises, notamment le 3 août, lorsque je me suis rendu à Alger avec François Léotard après l'attentat d'Ain Allah, à nos compatriotes dont la présence en Algérie n'était pas indispensable, de quitter ce pays et de rentrer en France. Cet appel, que j'ai réitéré dimanche après l'assassinat de Jean-Pierre Manière, et hier après celui de Roger Merle, a été en très grande partie entendu : le nombre de nos compatriotes expatriés présents en Algérie a considérablement diminué depuis un an.

Je reviendrai dans un instant sur ce qui a été fait pour faciliter leur retour et leur réinsertion.

S'agissant des personnels des administrations, nous nous sommes efforcés de les regrouper sur des sites mieux protégés à Alger ou dans les grandes villes. Naturellement, les mesures prises, quelles qu'elles soient - je veux le redire ici - ne peuvent être efficaces à 100 p. 100 : l'attentat perpétré le 3 août contre la cité Ain Allah, qui était protégée par des gendarmes, l'a cruellement rappelé.

Toutefois, mois après mois, grâce à des mesures complémentaires importantes, nous avons travaillé à permettre que se poursuive dans ce qu'elle a d'essentiel notre mission en Algérie.

Nous avons ainsi entrepris un programme immobilier d'urgence, comprenant notamment la transformation de certains bureaux en logements et l'installation de bungalows dans le parc Peltzen à Alger. Tout devrait être terminé d'ici la fin de l'année, et le personnel présent à Alger devrait alors pouvoir être logé décemment et protégé de manière raisonnable.

Cela nous a conduits à délocaliser un certain nombre de services, en particulier à transférer en France le dispositif d'instruction des demandes de visas.

Je souhaite à ce sujet qu'il soit bien clair que, contrairement à ce qui a pu être dit, les consulats de France en Algérie n'ont pas été fermés, même celui d'Oran, qui, pourtant, présente des risques élevés en matière de sécurité. Tous continuent à assurer leur mission essentielle, c'est-à-dire la protection de nos ressortissants et la délivrance des visas pour les cas urgents ou spécialement dignes d'attention, comme les double-nationaux. Cependant, le Gouvernement a estimé qu'il n'était pas possible de laisser des services qui traitent la grande masse des demandes de visas ouverts au public tout simplement parce que, même en y mettant les moyens nécessaires, nous ne pouvions pas les protéger.

Nous étions confrontés au dilemme de savoir s'il fallait exposer les vies des fonctionnaires français pour maintenir les procédures existantes ou changer les procédures en protégeant mieux les vies françaises. J'ai choisi la deuxième solution.

Nous venons donc d'installer à Nantes un dispositif nouveau pour l'instruction des demandes courantes de visas, le BVA – le « Bureau Visas Algérie ». Cette cellule a commencé à fonctionner le 6 octobre. Il y aura probablement encore des retards pendant quelque temps, puisqu'il s'agit de roder une procédure nouvelle, par voie postale, mais nous nous efforçons de résorber ces retards dans les meilleurs délais.

Dans le même temps, nous avons tout mis en œuvre pour accueillir au mieux nos compatriotes qui rentraient d'Algérie.

Je commence par rappeler la mesure la plus récente en vous indiquant qu'hier nous avons engagé, avec les Algériens, des négociations en vue de la conclusion d'un accord de transfert d'avoirs, qui devrait permettre aux Français rentrant d'Algérie de rapatrier, dans des conditions acceptables, leurs ressources et leur patrimoine. Notre objectif est de favoriser ainsi le retour en France de nos compatriotes qui souhaitent rentrer pour des raisons de sécurité, mais ne peuvent le faire sans transférer leurs biens.

Ce mouvement est déjà amorcé puisque, depuis le 1^{er} novembre 1993, plus de 6 000 personnes françaises sont arrivées en France, dont plus de 1 100 avec l'aide des consulats et du comité d'entraide aux Français rapatriés.

Nous avons créé un « bureau Algérie » dans les services du ministère des affaires étrangères qui s'efforce de procurer à nos compatriotes une assistance dans le domaine social, dans celui de la scolarisation des enfants et dans la recherche d'un logement.

Globalement, le dispositif mis en place fonctionne. Je rappelle quotidiennement aux administrations concernées – et elles sont nombreuses – la nécessité de répondre rapidement aux demandes de nos compatriotes parfois désemparés. Des conditions spéciales, plus souples, ont ainsi été définies pour l'octroi du revenu minimum d'insertion ; les fonctionnaires rapatriés ont été reclassés, pour la plupart conformément à leurs vœux et nous sommes en train de nous efforcer de reclasser les non-titulaires, les vacataires et les contractuels.

Il est vrai que nous nous heurtons au difficile problème du logement. Outre l'augmentation des capacités d'accueil du comité d'entraide aux Français rapatriés, nous avons décidé, il y a plus de six semaines, de faire bénéficier les familles concernées des procédures de conventionnement pour l'aide au logement temporaire

avec, là encore, l'aide du centre d'hébergement et de transit. L'effort sur ce plan mérite d'être poursuivi. Des instructions précises ont été délivrées en ce sens par les ministères compétents aux préfetures.

Je veux enfin aborder la question de l'accueil des Algériens en France.

J'ai évoqué la remise en route du dispositif de délivrance des visas à Nantes. Nous allons pouvoir reprendre, dans les semaines qui viennent, l'examen de toutes les demandes et l'octroi des visas à ceux qui satisfont aux conditions habituellement requises.

Allons-nous assister, comme on le dit parfois, à une avalanche de demandes ? Rien ne l'indique à ce stade.

De nombreux Algériens disposent déjà, d'une manière ou d'une autre, d'un titre de séjour en France. Depuis un an, nous constatons seulement des séjours plus longs, ou plus fréquents, mais nullement – ce dont on nous menace ici ou là, dans certaines colonnes – une arrivée massive et durable qu'en toute hypothèse, je l'ai déjà dit et je le répète ici, la France ne pourrait accepter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

S'agissant des intellectuels algériens, avocats, médecins, professeurs, cadres, journalistes, mais également des femmes, qui se sentent particulièrement menacés dans leur pays et qui souhaitent se rendre en France pour un long séjour, nous essayons, naturellement au cas par cas et dans la mesure de nos possibilités d'accueil, de donner satisfaction à leurs demandes. La tradition d'asile de notre pays fonde cette solidarité qui ne s'est pas relâchée.

Je voudrais conclure, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, sur une note de gravité.

La situation en Algérie est dangereuse, dangereuse pour les Français, qui y vivent et que nous devons aider à rentrer, dangereuse pour les Algériens victimes d'une violence aveugle, dangereuse pour l'équilibre de la région et pour tout le pourtour méditerranéen de l'Union européenne.

Nous avons défini une politique cohérente vis-à-vis de l'Algérie et nous la mettrons en œuvre en étroite coordination avec nos partenaires européens et occidentaux, comme j'ai tenté de le montrer. Il faudra du temps pour qu'elle produise des effets. Il faudra du temps au peuple algérien pour se réconcilier avec lui-même, avec son histoire, avec l'avenir qu'il doit se choisir.

Je comprends que, à chaque nouveau malheur qui nous frappe, nous Français, dans la chair de l'un des nôtres, l'émotion et l'impatience grandissent.

Le sang-froid et la cohésion de la nation, face à ce défi d'une exceptionnelle gravité, sont nos meilleures armes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le président, monsieur le ministre, ce débat n'est pas superflu.

Nous ne nous pencherons jamais assez sur les problèmes de l'Algérie, pays que nous rend cher une histoire commune, eût-elle été douloureuse en nombre de ces développements. En témoigneraient, si c'était nécessaire, l'émotion et la prise de conscience croissantes qu'ils suscitent dans les milieux les plus divers de notre pays.

Vous avez dit, monsieur le ministre, combien la situation était dangereuse. Avec son cortège d'horreurs, le terrorisme en Algérie règne ; un terrorisme qui n'est pas aveugle. Je partage votre émotion quand vous évoquiez à l'instant la disparition de nos concitoyens.

La violence meurtrière intégriste vise très systématiquement tous ceux dont l'activité intellectuelle ou sociale peut contribuer à la construction d'une Algérie moderne et démocratique en rupture avec le modèle et les pratiques d'avant octobre 1988 : chercheurs, créateurs, journalistes, syndicalistes, responsables politiques proches du rassemblement pour la culture et la démocratie ou des communistes.

Elle frappe aussi les femmes de tous âges, des familles entières, des religieux qui s'opposent à la confusion entre le message du Coran et celui des islamistes, d'anciens moudjahids, comme les paysans qui refusent d'approvisionner le maquis voisin.

Curieusement, les seuls qui semblent épargnés sont les membres de la nomenklatura politico-économique nantie qui, depuis 1962, a eu et continue d'avoir la haute main sur le pays. On notera que les groupes intégristes ne se sont attaqués ni aux milliardaires ni aux corrompus ni aux trafiquants ni, bien sûr, à leurs biens et aux entreprises privées, ce qui dénonce et condamne à l'avance l'impasse politique d'un rapprochement entre le Gouvernement algérien et intégrisme, que la Communauté européenne et la France paraissent souhaiter, impasse politique relevant de l'exemple, à nos yeux, de l'exemple saoudien. Je me refuse à croire que l'interdiction de séjour signifiée à Taslima Nasreen participe de cette démarche.

Nous avons, à différentes reprises en cet hémicycle, demandé que soient prises toutes les mesures pour favoriser l'accueil de ceux qui n'ont d'autre choix que de quitter l'Algérie.

Un universitaire algérien vient de mourir à Oran parce qu'il avait attendu quatre mois le visa qu'il avait demandé à la France, alors que l'université de Grenoble lui avait offert un poste de professeur associé. Ils sont des centaines d'Algériens en danger à connaître le même sort. La nouvelle procédure écrite d'examen des visas à Nantes risque d'aggraver les choses. Elle exposera même les candidats au départ à des représailles car le courrier est surveillé.

Nous renouvelons notre question : pourquoi la France, premier partenaire de l'Algérie, ne proposerait-elle pas d'autres rapports de coopération, qui puissent apporter une réponse aux besoins les plus urgents de la population ? Il s'agirait, par exemple, d'effacer - je dis bien « effacer » - immédiatement au moins une partie de la dette pour aller vers son annulation, d'agir pour la signature d'un contrat gazier à prix préférentiel garanti et rémunérateur entre l'Algérie et les Douze, de contribuer à la réalisation d'un programme de logements sociaux, d'obtenir la fourniture de céréales à des conditions exceptionnelles par l'Union européenne.

Vous avez dit à juste raison, monsieur le ministre, que le terrorisme se nourrit et prolifère dans le terreau de cette crise économique et sociale. Même avec les forces démocratiques demain à la tête de l'Algérie - acceptons-en l'augure - si ces questions-là ne sont pas réglées, elles ne pourront pas répondre à l'attente qui est placée en elles.

J'ai déjà dit dans un débat précédent que ce qu'attend le FMI des autorités algériennes et que vous avez conseillé à ces dernières d'accepter, c'est le licenciement de 500 000 fonctionnaires, la dévaluation du dinar algérien,

la suppression de toute subvention gouvernementale allégeant le prix des denrées de première nécessité : huile, sucre, farine, etc. C'est encore la liquidation des entreprises du secteur public algérien ou leur privatisation. Les conséquences de telles mesures sur le développement et sur la justice sociale sont désastreuses : la mise à genoux d'un pays qui a consenti tant de sacrifices pour son indépendance et sa souveraineté nationales ! Victime de cet « ordre mondial économique » où - ne l'oublions pas - les Etats-Unis, à travers le FMI et la Banque mondiale, pèsent d'un poids écrasant, non sans susciter de nombreuses réactions, comme nous l'avons constaté récemment à Madrid, l'Algérie doit payer et continue à payer un tribut supplémentaire : la baisse du prix du pétrole. Vous avez évoqué les conséquences néfastes de la conjoncture pétrolière.

Pour sa part, précisément dans ces années cruciales 1985-1992 pour son économie, l'Algérie a dû supporter 19,385 milliards de dollars de manque à gagner, presque l'équivalent des sommes qu'elle a eu besoin d'emprunter auprès de la haute finance internationale.

Vous ayant écouté avec attention, considérant avec vous que c'est au peuple algérien de trouver le chemin de la paix et de la prospérité algériennes, je ne laisse pas m'interroger : le Gouvernement français ne place-t-il pas notre pays en situation de non-assistance à peuple en danger ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Jacques Myard.

M. Jacques Myard. Monsieur le ministre, comme vous, tous les membres du groupe du RPR tiennent à s'incliner devant la mémoire des Français qui ont été lâchement assassinés en Algérie.

Monsieur le ministre, soyez assuré que le groupe auquel j'appartiens soutient sans restriction la politique conduite par le Gouvernement dans cette délicate affaire.

Qu'il me soit permis de vous manifester plus particulièrement notre soutien pour les mesures courageuses que vous avez prises à la suite des tragiques événements de cet été qui se répètent, malheureusement.

C'est à juste titre que vous avez décidé de faire instruire les demandes de visas à Nantes, tout en maintenant, contrairement à ce qui a été dit, nos consulats d'Alger, d'Annaba et d'Oran.

C'est à juste titre que vous avez décidé de fermer le lycée français d'Alger. Qui aurait pu admettre que l'on puisse faire courir le moindre risque à nos enfants ?

C'est à juste titre que vous avez demandé à nos derniers compatriotes présents en Algérie de rentrer. Et nous devons tout faire - cela va de soi - pour faciliter leur insertion en France.

Je prends la liberté, à ce propos, de vous rappeler la situation des personnels non titulaires de l'office universitaire et culturel français pour l'Algérie, qui ont des difficultés d'insertion. Je sais que vous vous employez à résoudre cette question ; continuez, vous avez notre soutien.

Je souhaite appeler plus particulièrement votre attention sur le cas de nos compatriotes qui, après avoir épousé des Algériens ou des Algériennes, sont aujourd'hui dans des difficultés qu'on peut facilement imaginer. Il va de soi que, là encore, nous devons faciliter leur installation en France avec leur famille.

Monsieur le ministre, on entend ici et là des observations selon lesquelles la France devrait surtout ne pas se mêler de cette crise et laisser les Algériens régler eux-mêmes leurs problèmes.

Que les choses soient claires. Il est bien vrai que la situation algérienne relève d'abord et avant toute chose de la responsabilité des Algériens. C'est au peuple algérien qu'il appartient de prendre son destin en main. Il y a déjà plus de trente ans que la France l'a solennellement proclamé par la voix du général de Gaulle. Il ne s'agit pas de s'écarter de ce principe au risque d'aventures périlleuses.

Mais la France peut-elle pour autant ignorer ce qui se passe en Algérie ? La réponse est non. Lorsque la maison à côté de celle où l'on habite brûle, peut-on pour autant rester chez soi à regarder benoîtement la télévision alors même que l'on est alimenté par la même conduite de gaz ? Non, bien sûr !

La France est une puissance méditerranéenne, tout comme l'Algérie.

Pour la paix dans cette région du monde, pour sa propre sécurité comme pour la sécurité des nations qui bordent la Méditerranée, elle doit mettre tout en œuvre pour concourir à ramener la paix civile en Algérie.

Certes, entre la nécessité d'éviter l'ingérence dans les affaires intérieures de ce pays et l'exigence d'apporter son aide au peuple algérien pour qu'il ne tombe pas sous la férule d'une dictature moyenâgeuse, notre marge de manœuvre est étroite, vous le savez. Étroite, mais il y a place pour une politique active, que vous conduisez.

Cette politique active, selon nous, devrait prendre appui sur deux plans : le niveau international et la situation proprement dite de l'Algérie.

Sur le plan international tout d'abord, la France doit clairement continuer de condamner et de s'opposer aux États qui apporteraient leur aide aux groupes intégristes qui mènent des actions terroristes.

De la même manière, la France se doit de mettre en garde ses partenaires européens, voire alliés, qui feignent d'ignorer le danger en accueillant ostensiblement chez eux des meneurs islamistes, sans doute caressant le secret, mais vain, espoir de supplanter l'influence française dans les pays d'Afrique du Nord. Quelques précédents fâcheux devraient cependant leur servir de leçon.

En revanche, nous devons convaincre plus que jamais nos partenaires de maintenir l'aide économique à l'Algérie.

Toujours sur le plan international, mais aussi national, la France doit continuer d'affirmer clairement qu'il ne saurait y avoir d'irénisme avec les intégristes et l'intégrisme et nous devons, sans réserve, apporter notre soutien à celles et à ceux qui œuvrent contre cette nouvelle idéologie totalitaire.

A ce titre, permettez-moi de m'interroger à la suite des décisions, heureusement rapportées, prises dans l'affaire Taslima Nasreen, même si je conçois parfaitement que les problèmes de sécurité, en l'occurrence, ne peuvent pas être ignorés et qu'ils doivent être pris en compte avec sérieux et vigilance. Je me félicite d'ailleurs que cet écrivain puisse être accueilli dans notre pays dans quelques semaines.

En ce qui concerne plus particulièrement la situation en Algérie, vous avez déjà à plusieurs reprises rappelé que la France appelait au dialogue. Il n'est guère besoin d'être prophète pour savoir où conduira l'absence de dialogue entre toutes les forces politiques, démocratiques et professionnelles.

Je ne peux que réitérer notre appui total pour inviter toutes les forces démocratiques algériennes à s'unir pour combattre la fanatisme et le terrorisme.

Qu'il me soit permis, à ce stade, de procéder à quelques remarques plus personnelles.

De nombreux commentateurs estiment que la montée de l'intégrisme est le résultat des difficultés et des échecs économiques de l'Algérie, difficultés qui sont parallèles à l'explosion démographique, mais cela n'explique pas tout.

Le monde de l'intégrisme islamique ne puise pas uniquement ses forces dans les difficultés économiques, même s'il s'en alimente parfois, et même beaucoup, c'est un mouvement religieux plus profond. Malraux avait prédit que « le XXI^e siècle serait religieux ou ne serait pas », eh bien ! nous y sommes.

Face à des sociétés occidentales qui ont trop souvent oublié leurs propres valeurs, l'islam intégriste affirme les siennes. La lutte contre le fanatisme religieux passe par la réaffirmation de nos principes et valeurs, au premier rang desquels se trouve la laïcité de l'État.

C'est donc en adoptant un langage clair, compréhensible par tous et en conduisant, comme vous le faites, une politique de fermeté que nous éviterons le pire en Algérie et que nous éviterons aussi une vague migratoire que la France, pour des raisons évidentes, ne peut pas accueillir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. Ce débat intervient – vous l'avez dit, monsieur le ministre – au moment où le dix-neuvième Français vient d'être assassiné en Algérie, où toutes les familles encore présentes là-bas sont inquiètes et souffrent de cette situation et, à ce propos, je voudrais ici saluer le rôle des délégués du Conseil supérieur des Français à l'étranger.

Il intervient aussi après une bonne nouvelle : la libération du chanteur kabyle Lounès Matoub.

Mais il intervient également après une déclaration très inquiétante faite hier par M. Mokdad Sifi, Premier ministre algérien, devant les ambassadeurs algériens : « Il n'y a pas en Algérie de guerre civile »... ; sans doute n'a-t-il pas eu connaissance des 10 000 à 20 000 morts parmi ses compatriotes. Il ajoutait : « Nous tenons les choses en main. L'Algérie est en croissance. Les institutions fonctionnent et la population a repris espoir. »

A la suite de cette déclaration extrêmement inquiétante, je voudrais souligner une fois de plus la contradiction qu'il y a entre un discours convenu sur la non-ingérence et le fait que la France est le premier créancier et le premier fournisseur de l'Algérie. N'est-il pas temps, monsieur le ministre, d'en finir avec ces faux-semblants diplomatiques et de reconnaître enfin que la France a une capacité d'action ? Je ne suis pas loin de rejoindre ce qu'a dit notre collègue Hage à propos de la « non-assistance à peuple en danger ».

Mais soyons justes. Vous venez de reconnaître à l'instant, monsieur le ministre, que la France a une capacité d'action. Vous avez dit aussi que la solution n'appartenait pas à la France ; je suis également d'accord avec vous sur ce point. Elle appartient avant tout au peuple algérien. Mais, là aussi, ayons le courage de regarder les choses en face. Lorsqu'on dit que la solution appartient au peuple algérien, est-on prêt à accepter ce qui sortirait des urnes en Algérie ?

N'est-ce pas la raison pour laquelle la France se contente simplement de prôner un retour au dialogue ? Est-ce que les déclarations du Premier ministre dont je viens de faire état prouvent que lancer un appel au dialogue suffit ? Je ne le crois pas.

La question demeure : l'aide économique apportée par la France à l'Algérie n'a-t-elle pas été ressentie comme un soutien à un gouvernement corrompu, déconsidéré, à une dictature militaire ? Elle a exacerbé le sentiment anti-français. Elle a poussé dans les bras de la cause islamiste des catégories de la population algérienne, notamment parmi les classes moyennes, qui travaillent et qui ne supportent plus la corruption et l'absence de démocratie.

Était-il judicieux de vous rendre à Alger ? Je sais qu'il s'agissait avant tout de vous incliner devant les dépouilles de nos compatriotes, mais n'auriez-vous pas pu faire l'économie de la visite au gouvernement algérien ?

Vous nous avez expliqué tout récemment que la politique de la France consistait à agir pour que, de l'autre côté de la Méditerranée, existe un Etat non hostile à notre pays. Nous partageons cet objectif. Mais que doit-on entendre par « pays non hostile à la France » ? S'agit-il de la non-hostilité d'un gouvernement déconsidéré qui s'obstine dans une impasse, qui refuse le dialogue ? Ou s'agit-il de la considération du peuple algérien ?

Pourquoi le Gouvernement français n'a-t-il pas demandé, en contrepartie de son aide économique dont vous vous êtes personnellement félicité, des mesures concrètes de lutte contre la corruption ? Pourquoi n'a-t-il pas demandé des engagements clairs et certains de retour au processus démocratique ? Je comprends bien qu'il s'agit d'aider le peuple algérien et qu'on ne peut refuser une aide économique à ce peuple ami du peuple français, mais n'est-il pas temps de sortir de ce malentendu ? A qui profite cette aide économique, sinon à un gouvernement déconsidéré qui se trouve ainsi conforté, ce qui exacerbe le sentiment anti-français du peuple algérien ?

Vous avez décidé au mois de juillet dernier de débloquer en 1994 une somme de 6 milliards de francs pour l'Algérie. Le rééchelonnement de la dette - 26 milliards de dollars - était obtenu au printemps dernier. La Coface s'est engagée à garantir des opérations à hauteur de 5 milliards de francs. Par conséquent, la France, premier fournisseur et premier créancier, dispose d'une marge d'action importante. Ces intérêts économiques n'expliquent-ils pas précisément cette sorte de lâche soulagement devant l'interruption du processus démocratique de 1992, parce que le résultat des urnes n'était pas conforme aux souhaits des milieux d'affaires ?

Est-ce de cette façon qu'on défend le mieux les intérêts français, y compris les intérêts économiques ? Je ne le crois pas, car peut-on continuer à faire semblant de croire que le gouvernement algérien est favorable au dialogue, alors que tout tend à prouver, en particulier les déclarations du premier ministre algérien hier, qu'une fois de plus ce gouvernement fait semblant ?

Cette sorte de mollesse n'est-elle pas la plus mauvaise façon de défendre les intérêts de la France dans la mesure où elle fait monter l'exaspération du peuple algérien ? En effet, quand une partie de l'armée se livre au parasitage des centres de décision, pratique la terreur et le meurtre, peut-on encore parler d'un Etat de droit ?

L'Algérie s'enfonce dans un cycle de violence - c'est écrit dans le dernier rapport de l'IFRI ainsi que dans le RAMSES 1995 - à cause non seulement de la lutte entre

l'armée et les islamistes, mais aussi la montée inquiétante de la criminalité due à l'aggravation de la situation économique et de l'appauvrissement du peuple algérien.

Cette crise est d'abord d'origine politique. Elle repose sur la décomposition de l'Etat qui a été confisqué par des chefs de clan militaires et civils et chacun convient aujourd'hui que le discours nationaliste et « révolutionnaire » qui fonctionnait encore pendant les premières années du mandat de Chadli Bendjedid ne provoque plus désormais que dégoût et lassitude.

M. Pasqua déclarait, le 4 août dernier : « Le pouvoir actuel en Algérie n'est pas un modèle de pouvoir démocratique. » Tout le monde le sait. Ce qui est certain c'est que l'arrivée au pouvoir d'un islamisme modéré relève de la fumisterie. Le choix réside entre la capacité du pouvoir actuel à maîtriser la situation ou l'arrivée au pouvoir des intégristes.

Or, on voit, monsieur le ministre, ce qu'ont donné deux années de choix de politique sécuritaire du régime militaire algérien : une situation de violence civile grave et de décomposition de l'Etat.

Alors, je vous pose la question : la position du gouvernement français que vous venez d'exprimer et qui consiste à « prôner le dialogue », suffit-elle aujourd'hui ? Le Gouvernement français est-il prêt à admettre que la seule façon d'enrayer cette décomposition, c'est le retour aux élections, le retour au processus démocratique ?

M. le ministre des affaires étrangères. Je l'ai dit vingt fois !

Mme Ségolène Royal. Non, vous n'avez fait que prôner le dialogue, monsieur le ministre. Ce qu'il faut c'est organiser les élections...

M. le ministre des affaires étrangères. Je l'ai dit à Alger : il faut des élections !

Mme Ségolène Royal. Mais vous ne l'avez pas dit à l'instant ! Vous n'avez fait que prôner le dialogue.

Etes-vous d'accord pour dire que l'aide économique de la France sera conditionnée par un engagement précis sur un calendrier de retour du peuple algérien aux urnes ? Etes-vous prêt à dire cela, aujourd'hui, dans l'hémicycle, même si ce qui sort des urnes...

M. le ministre des affaires étrangères. Non !

Mme Ségolène Royal. Vous venez donc de vous contredire.

M. le ministre des affaires étrangères. Je ne le dis pas parce que c'est idiot, et je vous dirai pourquoi tout à l'heure, madame !

Mme Ségolène Royal. ... même si ce qui sort des urnes, disais-je - car le discours sur la non-ingérence ne doit pas être à sens unique - n'est pas conforme à ce que certains attendent ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Pour le groupe UDF, la parole est à M. Willy Diméglio.

M. Willy Diméglio. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il est toujours difficile de parler de l'Algérie, tant les relations entre la France et ce pays sont ambivalentes et comportent un mélange ambigu de familiarité, de frustration, de remords, de regrets, d'attachement et de rejet.

Vous avez dit, monsieur le ministre, qu'il fallait parler haut et clair. Vous avez raison, le moment est venu de parler haut et clair et de le faire sereinement. Le moment est venu d'expliquer que jeter en permanence l'anathème

sur le parti de la France, expliquer que toutes les difficultés de l'Algérie sont imputables à la France ne peut fonder une politique de partenariat, de coresponsabilité, de respect des identités, une politique amicale que nous souhaitons.

Si l'Algérie est en guerre aujourd'hui, c'est d'abord avec elle-même. Elle vit une longue descente aux enfers. On y tue, vous l'avez dit tout à l'heure, simplement parce qu'on pense, parce qu'on écrit, parce qu'on soigne, parce qu'on chante. On tue des femmes simplement parce qu'elles ont des visages de femme. On tue des démocrates, des étrangers, des Français – et je m'incline devant la mémoire de nos dix-neuf compatriotes assassinés.

Le rejet de l'autre qui se manifeste, cet intégrisme à l'état pur – on tue l'autre simplement parce qu'il est l'autre – se traduit par la formule « la valise ou le cercueil ». Mais n'était-ce pas déjà ce mot d'ordre que, dans les années cinquante, s'agissant du petit peuple de pieds-noirs, on a laissé s'appliquer dans l'indifférence générale ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

On tue, en Algérie ! Lorsqu'en octobre 1988, à des enfants qui demandaient de la semoule, le pouvoir en place a répondu par la mitrailleuse lourde, faisant 500 morts et 2 000 blessés, ce jour-là, la France est restée muette, et les beaux esprits que l'on entend ici ou là sont restés aussi étrangement muets. J'ai eu l'honneur d'intervenir dans cet hémicycle pour demander au Premier ministre de l'époque pourquoi la France s'était mise aux abonnés absents devant cette tragédie ; car à partir de là, madame Royal, la politique de la France se traduisait en deux mots : complaisance et assistance. Et tous les enfants ont reflué, assoiffés de revanche, dans les mosquées. C'est de là que l'islamisme a tiré toute sa force et, ce jour-là, vous étiez au pouvoir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Charles Josselin. Est-ce une raison pour continuer ?

M. Willy Diméglio. Pour revenir à la situation actuelle, j'ai beaucoup apprécié, monsieur le ministre, les efforts que vous avez faits, non pas pour l'Algérie, mais pour le peuple algérien. J'ai pris la mesure des lignes de crédits de la France et je sais combien, au sein des organismes internationaux et à Bruxelles – vous avez donné le chiffre tout à l'heure – vous avez fait en sorte que le peuple algérien ne souffre pas. Mais compte tenu des efforts que vous avez déployés et des résultats que l'on observe sur le terrain, je me demande si, finalement, l'Algérie n'est pas pour nous, et pour vous surtout, comparable au rocher de Sisyphe : vous vous échinez à l'aider à remonter la pente et, dès qu'elle arrive en haut, elle retombe, écrasant dans sa chute nos ultimes espérances.

Je ne crois plus que la formule « du temps, plus de l'argent, plus Allah » puisse nous donner la solution. Permettez-moi de vous dire mon scepticisme quant au dialogue entre modérés, car si les modérés existaient il y a longtemps qu'ils se seraient rencontrés. Le seul dialogue possible, c'est le dialogue entre la théocratie et la démocratie et je ne vois pas comment ce dialogue pourrait se terminer autrement que par la capitulation de l'un des deux. Et si, par hasard, c'était celle de la démocratie, alors nous aurions aussi à prendre le deuil.

Il ne reste qu'un seul recours quand on est en difficulté, c'est le peuple ! Alors il faut aller aux élections !

Mme Ségolène Royal. Eh oui !

M. Willy Diméglio. Vous ne l'avez pas dit en 1992, madame, et je le regrette d'autant plus que, maintenant, vous parlez haut et fort !

Mme Ségolène Royal. Je le regrette aussi !

M. Willy Diméglio. Il faut aller aux élections et il ne faut pas avoir peur.

Malheureusement, le peuple algérien a été dépouillé de tous ses réflexes et de tous ses attributs démocratiques par un régime socialiste qui lui a imposé la pensée unique. Il faut lui réapprendre à voter, madame Royal ! n'y a-t-il pas eu cinq millions d'abstentions lors des dernières élections ?

Seul le suffrage universel, loyalement appliqué sous contrôle international, respectant le choix des Algériens, car le sort de l'Algérie est entre les mains des Algériens, établira une légitimité, et avec les aides que vous pouvez apporter, monsieur le ministre, permettra de rebâtir un socle sur lequel pourra être épongé le déficit social et économique de l'Algérie.

On nous reproche de « faire de l'ingérence » ! Mais à l'entrée de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne dans la Communauté européenne, n'avons-nous pas posé pour condition première le retour à la démocratie ? Et dans l'article 1^{er} de la BERD, n'est-il pas stipulé que toute aide ne peut être accordée qu'à un système démocratique ? Pourquoi y aurait-il ingérence dans certains cas et pas dans d'autres ?

Certains prônent : le commerce d'abord, périssent la démocratie ! Le rôle de la France, plus que jamais, est de dire : la démocratie d'abord !

Certains craignent ce scrutin. Mais il y a en Algérie des démocrates qu'il faut aider ! Il y a des femmes murées, qu'on veut revêtir du *hidjab*, et qui regardent avec envie la femme tunisienne et son statut. Il y a des instituteurs qui ouvrent leurs écoles bien qu'on leur ait promis de les assassiner. La France doit leur dire haut et fort que la démocratie est la seule façon d'en sortir, et qu'elle est à leurs côtés dans ce combat.

Je terminerai par deux réflexions.

La situation en Algérie a des répercussions sur le territoire national. Tout le monde le dit, si l'islam est une religion respectable, l'islamisme est une idéologie totalitaire inacceptable. Monsieur le ministre, peut-être le moment est-il venu de réviser la convention de 1983, en vertu de laquelle certains de nos enfants font aujourd'hui leur service militaire en Algérie ? Quand on est Français, on doit faire son service militaire en France ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mais la situation en Algérie pèse aussi sur le Maghreb. Elle pèse sur la Tunisie et le Maroc, qui font des efforts remarquables pour rétablir leur économie et répondre à leurs besoins sociaux. Or la situation au Maghreb nous concerne tous, en Méditerranée. Aussi, même si j'en salue l'initiative, je suis atterré que la présidence d'honneur de la réunion sur l'avenir de la Méditerranée qui se tiendra prochainement à Casablanca soit exercée par M. Clinton et par M. Eltsine. Où est l'Europe ? Où est la France ?

Il nous reste une dernière carte. Après l'Allemagne, la France, puis l'Espagne et l'Italie occuperont la présidence de l'Union européenne. Si nous ne savons pas jouer cette dernière carte, nous porterons nous aussi le deuil, tout autour de la Méditerranée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Pour le groupe République et Liberté, la parole est à M. Georges Sarre.

M. Georges Sarre. Oui, nous en sommes tous d'accord, la solution au drame qui ensanglante aujourd'hui l'Algérie appartient d'abord aux Algériens eux-mêmes. Il leur revient de définir leur choix de société. Mais la France ne saurait rester indifférente aux meurtres, aux intimidations, à la chape de plomb qui pèse chaque jour un peu plus sur les femmes, les intellectuels, les démocrates, le peuple algérien. Notre tradition républicaine nous interdit de jouer les Ponce Pilate, surtout quand, de surcroît, des Français meurent en Algérie. Je voudrais, à cette occasion, rendre hommage, comme vous-même, monsieur le ministre, au courage de nos compatriotes qui sont là-bas, ainsi qu'aux familles des victimes, dont la dernière, M. Roger Merle récemment égorgé.

Pour ceux qui luttent pacifiquement par leur seule présence dans les rues d'Alger, de Tizi-Ouzou ou d'ailleurs, pour celles qui refusent de se soumettre à une claustration et à un voile négateur de leur identité, les soutiens extérieurs, y compris symboliques, constituent autant de réconforts qui aident dans la lutte quotidienne contre la terreur que font régner les islamistes et l'appareil répressif d'Etat.

Mais la France répond-elle à l'espoir que certains mettaient en elle ? N'a-t-elle pas pris un mauvais chemin en transférant en France les services des visas, en louvoyant avant de délivrer un visa à Mme Taslima Nasreen....

M. le ministre des affaires étrangères. Elle n'est pas algérienne ! Il ne faut pas tout mélanger !

M. Georges Sarre. Certes, mais les symboles ont une importance considérable ! et Mme Nasreen est le symbole, justement, de la lutte contre l'islamisme !

Ne faisons-nous pas fausse route en fermant, par décret en date du 4 octobre 1994, les centres de vote français d'Alger, d'Annaba et d'Oran ? N'oublions pas qu'il y a entre 20 000 et 40 000 binationaux en Algérie !

Tant de résignation face à ce nouveau fascisme fait peur. Nous, qui en Europe, avons connu l'horreur de la peste brune, nous qui savons de quelle façon pernicieuse les fascismes toujours phagocytent les institutions démocratiques, nous avons le devoir d'aider les démocrates algériens, ceux qui vivent en France, comme ceux qui souhaitent y trouver refuge en tant que réfugiés politiques pour sauver leur vie, ou comme ceux, nombreux, qui résistent là-bas. Car la réalité de l'intégrisme est funeste pour tous, des deux côtés de la Méditerranée, et pour toutes les cultures.

Sa première victime est l'Islam lui-même dont la grande tradition d'humanisme et de tolérance a éclairé la Renaissance. Sa seconde victime sera, à terme, la sécurité et la stabilité de l'Europe. Pour prévenir cela, il est temps que la *Mare Nostrum* redeviennent un lieu privilégié d'échanges. Tout abandon, fût-il symbolique, au Maghreb et au Machrek, à l'intégrisme consacrerait un apartheid de fait que nous ne pourrions politiquement, économiquement et humainement supporter. L'Histoire nous a appris qu'il est des renoncements, des accommodements qui se paient au centuple plus tard.

C'est pourquoi il est vital, pour nous, de soutenir sans complexe la recherche d'une troisième voie en Algérie, loin d'un partage du pouvoir entre une nomenklatura discréditée, souvent corrompue, et des apprentis dictateurs qui travestissent une grande religion. Cette troisième voie, monsieur le ministre, je le crois, s'appelle aujourd'hui résistance, la résistance de l'Algérie qui dit non à l'intégrisme.

La démocratie ne se résume pas à quelques règles formelles qui définiraient un jeu. Elle suppose un terreau culturel, la séparation des pouvoirs et l'acceptation de l'alternance. Si ces conditions n'étaient pas réunies, les élections seraient un piège mortel. Quel sens aurait une élection, en effet, quand un des possibles vainqueurs annonce, par avance, que ce serait la dernière ? Tant que cette question n'est pas résolue, tant que le principe démocratique n'est pas accepté, une consultation électorale n'a pas de sens, à moins d'accepter l'arrivée des intégristes au pouvoir !

M. Bernard Pons et M. Jacques Myard. Bravo !

M. Georges Sarre. Entre une théocratie violente et le principe démocratique, il est vain d'escompter des accommodements. Ils risqueraient fort de se terminer en déroute pour la démocratie.

Nous autres, républicains, n'acceptons pour nous-mêmes que des valeurs de portée universelle. Mais les valeurs portent la même exigence au Nord comme au Sud. Les abandonner au Sud et abandonner ceux qui les défendent en Algérie, ce serait renoncer ici à ce que nous sommes. L'idée républicaine serait blessée en France.

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, le devoir de la France est de soutenir la résistance algérienne face à l'intégrisme. La démocratie ne se divise pas ! (*Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'ai constaté d'abord certaines convergences entre tous les orateurs qui se sont exprimés. Ainsi, ils conviennent qu'il ne nous appartient pas de choisir à la place du peuple algérien, mais qu'étant concernés comme nous le sommes, pour toutes les raisons qui ont été rappelées, nous ne pouvons pas rester indifférents.

M. Myard a apporté son soutien à la politique que nous menons, et je l'en remercie. Il a appelé mon attention sur les personnels non titulaires de l'OUCFA - office universitaire et culturel français en Algérie - et il a eu raison car le problème, en effet, n'est pas entièrement réglé. Nous nous efforçons de replacer ces non-titulaires, les titulaires ayant, eux, retrouvé un emploi dans les services de l'éducation nationale française.

Je remercie également M. Diméglio de ses appréciations, en le rassurant : Sisyphe continuera son travail !

Monsieur Diméglio, la conférence qui se tient à Casablanca sur le Proche-Orient a été convoquée par la conférence de Madrid, en 1991, dont les deux coprésidents étaient les Etats-Unis et la Russie. C'est ce qui vous explique qu'ils assurent également la coprésidence de Casablanca. Mais l'Europe y sera. Certes, et je le regrette tout autant que vous, l'Europe se met souvent dans la situation d'être à la fois le premier donateur en faveur du Proche-Orient - c'est elle qui paie le plus - et d'être néanmoins absente au moment où l'on fait la photo sur la pelouse devant les palais officiels. Mais qu'est-ce qui compte le plus ? Certes, le mieux serait qu'on ait les deux, c'est-à-dire une présence visible, à la hauteur de notre engagement financier. En tout cas, je serai présent à Casablanca.

M. Hage et Mme Royal nous ont accusés de non-assistance à peuple en danger. Je n'entrerai pas dans la polémique s'agissant d'un sujet aussi grave. Mais j'avoue que je ne comprends pas la logique qui inspire Mme Royal. Elle nous reproche d'abord de ne pas utiliser

notre capacité d'action vis-à-vis de l'Algérie, de ne pas aider le peuple algérien, d'être inactifs, en somme. Mais quand nous l'aidons, elle nous reproche d'aider un régime corrompu, et non pas le peuple algérien. C'est incohérent et contradictoire.

Lorsque nous rééchelonons la dette, allégeant le fardeau financier qui pèse sur l'Algérie pour qu'elle puisse obtenir des financements internationaux lui permettant d'importer des produits de première nécessité, qui aidons-nous ? Le pouvoir ou le peuple ?

Lorsque l'accord conclu avec le fonds monétaire international prévoit des « conditionnalités » – c'est le jargon – parmi lesquelles la mise en place d'un système de protection sociale minimum pour les chômeurs algériens, et que l'Algérie le fait parce qu'elle y est obligée par le FMI, qui aidons-nous ? Un régime corrompu ou le peuple algérien ?

Mme Ségolène Royal. Vous savez très bien ce que je veux dire !

M. le ministre des affaires étrangères. Il est donc un peu rapide de dire que l'aide financière va au régime. Ce que nous faisons va au peuple algérien et nous avons raison de continuer à le faire.

Vous m'avez interpellé, madame Royal, sur les élections. Peut-être dois-je le répéter ici, et je le fais bien volontiers – je l'avais d'ailleurs dit très clairement à Alger même, rencontrant le président Zeroual, le jour où je suis allé avec François Léotard m'incliner devant la dépouille de nos gendarmes et de nos compatriotes assassinés : le processus de dialogue politique doit déboucher sur des élections.

Depuis, je l'ai redit, je le répète ici. Il n'y a pas entre nous sur ce point de divergences.

Mais quelles élections ? M. Georges Sarre a magnifiquement répondu sur ce point. Quelle signification auraient des élections, alors que 400 personnes sont assassinées chaque semaine, alors que l'un des partenaires refuse le principe même de l'alternance démocratique ?

Il faut donc un dialogue politique. Et quand, dans le cadre du dialogue politique, les partenaires auront accepté la Constitution, les principes démocratiques et l'alternance, alors, on ira vers des élections. Mais subordonner l'aide de la France à la tenue d'élections selon un calendrier précis comme vous le préconisez, est une proposition superficielle, car cela aboutirait dans un premier temps à asphyxier le peuple algérien. En outre, cette condition s'adresserait exclusivement aux autorités algériennes. N'oublions pas d'adresser aussi le message aux extrémistes et aux terroristes. C'est quand ils auront déposé les armes au vestiaire et accepté les principes de la démocratie qu'on pourra, sinon contraindre – l'Algérie est un pays indépendant – du moins inciter l'Algérie à pousser les feux vers les élections. Voilà ce que je voulais répondre à cette argumentation qui ne m'a pas convaincu.

Enfin, monsieur Georges Sarre, le transfert du bureau des visas algériens à Nantes n'a rien à voir avec la situation de Mme Taslima Nasreen.

M. Jean-Pierre Brard. Mais il a à voir avec la situation d'autres femmes !

M. le ministre des affaires étrangères. Je veux bien comprendre qu'il s'agit de votre part d'un petit élément de polémique partisane, mais je n'entrerai pas dans une telle discussion. Il s'agit d'un autre débat, et vous savez la réponse que le Gouvernement y a apportée : Mme Taslima Nasreen bénéficiera d'un visa pour venir en France autant de jours qu'elle le souhaitera dès lors qu'elle aura

informé le gouvernement français, s'agissant de manifestations publiques, des endroits où elle se rendra pour que nous puissions la protéger elle et les personnes qu'elle rencontrera. C'est bien le minimum qu'un Etat organisé comme le nôtre puisse proposer aux personnes qui mènent des combats courageux comme le fait Mme Taslima Nasreen. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Brard. Vous n'aviez pas pensé à le lui demander auparavant ?

M. le président. Nous en avons terminé avec la communication hebdomadaire du Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures vingt, est reprise à dix-sept heures vingt-cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

3

LOI DE FINANCES POUR 1995

Discussion générale d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de loi de finances pour 1995 (n° 1530, 1560).

La parole est à M. le ministre de l'économie.

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, il appartient traditionnellement au ministre de l'économie de présenter le contexte économique dans lequel s'inscrit le projet de loi de finances : c'est ce que je vais faire avant que mon collègue Nicolas Sarkozy vous présente en détail le projet de loi de finances pour 1995.

Mais avant de tracer les grandes lignes de la prévision économique retenue par le Gouvernement pour l'année prochaine, permettez-moi de faire le point sur la situation conjoncturelle en cette rentrée et de mesurer l'ampleur du redressement opéré depuis dix-huit mois.

Quelle était la situation de l'économie française lorsque nous sommes arrivés au pouvoir ?

Ce n'est pas noircir le tableau que de rappeler ce dont tout le monde se souvient. L'économie française se trouvait confrontée à la plus grave récession de l'après-guerre : en l'espace de six mois, le PIB venait d'enregistrer une baisse de 1,3 p. 100 avec un recul de 5 p. 100 de la production manufacturière ; l'effondrement de l'activité touchait toutes les composantes de la demande, qu'il s'agisse des exportations ou de la consommation des ménages, de la construction des logements ou de l'investissement des entreprises ; les taux d'intérêt à court terme dépassaient 11 p. 100. La conséquence sociale de cette situation était la suivante : le chômage augmentait à un rythme d'environ 30 000 personnes supplémentaires par mois.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Tous les indicateurs le confirment : la reprise est là. La hausse de l'activité a été très forte au premier semestre de cette année : le PIB a en effet augmenté de 0,7 p. 100 au premier trimestre et de 1 p. 100 au deuxième trimestre, c'est-à-dire à un rythme annualisé de près de 3,5 p. 100 sur l'ensemble du semestre.

M. Louis Mexandeau. Vous êtes des magiciens !

M. le ministre de l'économie. Le redressement est encore plus spectaculaire lorsqu'on considère la seule industrie : la production manufacturière a augmenté de près de 6 p. 100 au cours des seuls deux premiers trimestres de l'année.

M. Jean-Pierre Brard. C'est Merlin l'enchanteur !

M. Augustin Bonrepaux. Et le chômage, il a augmenté de combien ?

M. le ministre de l'économie. Ne vous inquiétez pas, j'y viens !

M. Louis Mexandeau. Quels hommes !

M. le ministre de l'économie. Incontestablement, le climat économique a changé depuis dix-huit mois. Mais gardons-nous de tout triomphalisme, monsieur Mexandeau, car si la reprise est visible, que ce soit dans les commandes des entreprises ou dans les sondages d'opinion effectués auprès des chefs d'entreprise...

M. Jean-Pierre Brard. Ah, les sondages... c'est un peu comme les mirages du Sahara !

M. le ministre de l'économie. Il ne s'agit pas seulement des sondages que le Gouvernement commande à ses instituts publics, il s'agit également des sondages effectués par des organismes privés ou par des organisations internationales.

Si les chefs d'entreprise voient la reprise, c'est loin d'être le cas de tous les Français, même si de plus en plus de ménages perçoivent l'amélioration des perspectives sur le marché du travail.

Il n'empêche que tant que nous n'aurons pas gagné définitivement la bataille du chômage, il y aura un écart entre la réalité et sa perception par les Français.

Ne sous-estimons pas pour autant les premiers résultats : la reprise est là...

M. Augustin Bonrepaux. Pour qui ?

M. le ministre du budget. ... et elle n'est pas un feu de paille. Selon l'enquête réalisée en septembre par l'INSEE, la production manufacturière a continué de progresser au cours de l'été, et les entreprises anticipent la poursuite de ce mouvement au cours des mois à venir. En particulier, le solde d'opinions sur les perspectives générales de production se situe, en septembre, au-dessus de ses plus hauts niveaux atteints en 1989. En conséquence, tout indique que l'activité devait à nouveau être très soutenue au cours du second semestre, même si son rythme de progression devait être probablement un peu inférieur à celui enregistré au cours de la première moitié de l'année.

Comme c'est habituel dans le cycle, le retournement de la conjoncture a été initialement amorcé par les exportations, la construction de logements et le ralentissement du déstockage. Mais, contrairement à une idée répandue, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises ont déjà commencé à relayer et à amplifier ce mouvement : au deuxième trimestre, ces deux composantes de la demande intérieure ont chacune progressé de 1 p. 100, ce qui explique l'essentiel de la hausse du PIB.

M. Jean-Pierre Brard. C'est faux !

M. le ministre de l'économie. Non ! Regardez donc les statistiques de l'INSEE. Vous rappellerai-je que lorsque vos amis étaient au Gouvernement, ils avaient prévu une croissance de 2,8 p. 100 pour 1993 alors que le PIB a finalement baissé de 1 p. 100. Lorsque toutes les statistiques confirment la reprise, vous n'êtes pas forcément le mieux placé pour la nier. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le ministre, parlez-nous du rapport de la direction de la prévision ?

M. le ministre de l'économie. La consommation a d'ailleurs continué sa progression au cours de l'été.

M. Jean-Pierre Brard. C'est la méthode Coué !

M. le ministre de l'économie. C'est ainsi que les achats de produits manufacturés sont en hausse de 1,2 p. 100 en juillet-août par rapport à leur niveau moyen du deuxième trimestre et que le pouvoir d'achat des ménages est notamment soutenu depuis la fin août par le versement de l'allocation de rentrée scolaire. A cela s'ajoute l'allègement du dernier tiers de l'impôt sur le revenu qui permettra d'injecter 13 milliards de francs supplémentaires dans le revenu des ménages d'ici à la fin de l'année.

Dans ce contexte, comment certains peuvent-ils encore prétendre qu'il s'agit d'une reprise purement « technique » liée aux mouvements des stocks. C'est absurde. Ce sont bien les composantes hors stocks de la demande qui ont tiré la production au deuxième trimestre. Parler de reprise « technique » serait tout aussi absurde que de qualifier de « technique » la récession qui l'a précédée. N'oublions pas qu'en 1993, le déstockage a contribué à hauteur de moins 1,3 point à la baisse du PIB. En d'autres termes, sans les mouvements de stocks - ce qui est bien sûr une conjecture qui n'a pas grand sens sur le plan économique - le PIB n'aurait pas baissé en 1993 ! En fait, les variations de stocks sont une composante essentielle du cycle économique. Et si les entreprises ont aujourd'hui réduit leur déstockage, ce n'est évidemment pas pour des raisons « techniques » obscures, c'est tout simplement parce qu'elles font face à une demande plus vigoureuse.

De même, il est tout aussi erroné de prétendre, comme le font certains, que la reprise française s'explique uniquement par la reprise internationale. Je ne citerai qu'un seul chiffre pour réfuter cette thèse : au deuxième trimestre, les achats des ménages en produits manufacturés ont progressé en France de 1,4 p. 100, alors qu'ils ont baissé du même pourcentage en Allemagne, pays qui pourtant bénéficie comme nous de la conjoncture internationale. Ces chiffres sont incontestables et, je crois, incontestés.

Bien entendu, l'économie française bénéficie de la reprise en cours chez ses partenaires. Tant mieux, car c'est un facteur de robustesse de ce redémarrage.

Permettez-moi à cet égard de rappeler ce qui s'est passé en 1982-1983, même si cela peut gêner certains dans cet hémicycle : en raison de choix de politique économique sur lesquels je ne reviendrai pas, l'économie française a dû être freinée au moment même où les autres économies repartaient. C'est à cause de cette erreur tragique que nous avons connu au cours de la décennie écoulée des années de moindre croissance si l'on compare avec les taux de croissance enregistrés par nos partenaires.

M. Charles Cécaldi-Raynaud. Voilà la vérité !

M. Jean Tardito. Et maintenant ?

M. le ministre de l'économie. Oh, vous savez, je suis prêt à engager le débat avec ceux qui ont assumé des responsabilités, socialistes ou communistes, dans les années 1981 et 1982.

M. Jean-Pierre Brard. Chiche !

M. le ministre de l'économie. Je crois que je n'aurais guère de peine à marquer des points - et ce serait le cas pour n'importe qui - si je compare la politique de relance menée par la coalition socialo-communiste en 1981-1982 et la politique de reprise saine que nous avons conduite depuis mars 1993. *(Applaudissements sur les*

bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Charles Ceccaldi-Raynaud. En 1982-1983, c'était Delors le ministre de l'économie !

M. le ministre de l'économie. Quels sont les choix de politique économique qui ont cette fois-ci permis à la reprise française d'être au rendez-vous ? Trois me paraissent avoir joué un rôle crucial. Et je crois qu'il est bon, dix-huit mois après, de les rappeler car, à l'époque, ils ont été parfois contestés.

D'abord, je citerai la reprise en main des finances publiques. Je ne m'étends pas sur ce sujet car...

M. Jean-Pierre Brard. Vous faites bien !

M. le ministre de l'économie. ... vous aurez de multiples occasions d'en débattre au cours de cette session, notamment la semaine prochaine à l'occasion de l'examen par l'Assemblée de la proposition de résolution relative à la recommandation de Bruxelles sur la réduction des déficits publics. M. Sarkozy et moi-même évoquerons longuement cette question devant vous.

Je voudrais juste souligner un point souvent négligé : les mesures de redressement des comptes publics et sociaux, que nous avons prises dès notre arrivée au pouvoir, ont sans aucun doute contribué à restaurer la confiance de l'ensemble des opérateurs, des ménages et des entreprises. Elles ont donc eu leur rôle dans l'amélioration du climat psychologique, et donc dans le déclenchement de la reprise.

M. Jean-Pierre Brard. C'est la méthode Coué !

M. le ministre de l'économie. Le deuxième choix de politique économique a été le soutien ciblé à l'activité. Conjointement au redressement des finances publiques, le Gouvernement a mis en œuvre des mesures sélectives de soutien à l'activité, non en laissant dériver le déficit et en compromettant ainsi les chances d'une reprise durable, mais en accompagnant et en accélérant le mouvement naturel du cycle. C'est là le sens des mesures que vous connaissez, et dont la plus connue est celle qui a été prise en faveur des achats d'automobiles, mais des mesures ont également été prises en faveur du logement ou de la trésorerie des PME-PMI.

M. Jean Tardito. Autant d'étreennes fiscales !

M. le ministre de l'économie. Cette reprise ne s'est donc pas faite au fil de l'eau. Et je constate avec plaisir que nombre d'observateurs étrangers citent en exemple l'action menée par notre gouvernement. Vous savez d'ailleurs que, sur plusieurs points, nous avons fait des émules et que nous avons été imités par d'autres pays.

Ce soutien ciblé, nous en mesurons aujourd'hui pleinement les effets :

Les mises en chantiers de logements neufs sont en hausse de près de 25 p. 100 en un an et elles ont retrouvé un rythme correspondant à 300 000 logements construits par an ;

Les immatriculations d'automobiles sont en hausse de près de 20 p. 100 sur un an - et j'entendais hier le président de l'un de nos deux grands groupes annoncer que le flux de commandes ne se démentait pas depuis la rentrée ;

Enfin, les défaillances d'entreprises sont en net repli au premier semestre, et c'est là un facteur clé pour l'emploi.

Après la reprise en main des finances publiques et le soutien ciblé à l'activité, le troisième choix de politique économique a été celui de la stabilité monétaire. C'est ce

choix qui nous permet de bénéficier de l'un des plus faibles taux d'inflation du monde. Or cette faible inflation est un puissant facteur de soutien à l'activité - on a trop tendance à l'oublier - car elle contribue au pouvoir d'achat des ménages. Alors que la hausse des prix avait été estimée à 2,2 p. 100 dans le projet de loi de finances pour 1994, elle devrait finalement s'élever à 1,7 p. 100 cette année en moyenne annuelle : il en résultera un supplément de pouvoir d'achat représentant quelque 25 milliards de francs.

M. Jean-Pierre Brard. Et un supplément de charges !

M. le ministre de l'économie. Naturellement, cette faible inflation participe à la compétitivité de notre économie : l'écart d'inflation avec la moyenne de nos partenaires européens est égal à plus d'un point en notre faveur.

Ce choix de la stabilité a eu aussi une incidence très favorable sur les taux d'intérêt. Les taux à court terme ont baissé de plus de moitié depuis le printemps de 1993, ce qui était le souhait de tous et l'un des objectifs que s'était assignés le Gouvernement. Qui pourra dire aujourd'hui que cela ne joue pas en faveur de la reprise ?

Voilà quels ont été les choix de politique économique du Gouvernement. C'est parce que ces choix étaient les bons et que nous nous y sommes tenus, contre vents et marées, que la reprise est au rendez-vous que nous lui avions fixé. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Rappelez-vous : l'an dernier, ici même, je vous avais annoncé que la croissance s'établirait à 1,4 p. 100 en 1994, au milieu d'une fourchette comprise entre 0,8 p. 100 et 2 p. 100. A l'époque, monsieur Mexandeau, vous étiez, avec quelques autres, parmi les plus sceptiques. Or il est aujourd'hui quasiment acquis que la prévision sera dépassée ...

M. Louis Mexandeau. Grâce au « meilleur économiste » !

M. le ministre de l'économie. ... puisque la croissance atteindra cette année environ 2 p. 100 en moyenne annuelle, c'est-à-dire le haut de la fourchette annoncée. C'est d'ailleurs ce pourcentage qui constitue notre nouvelle prévision de croissance pour cette année. Et tout indique que la croissance devrait encore s'accélérer l'année prochaine.

Cela me conduit à la deuxième partie de mon exposé : quel cadrage macro-économique le Gouvernement a-t-il retenu pour 1995 ?

Comme vous le savez, l'hypothèse médiane de croissance retenue s'élève à 3,1 p. 100. Si je parle d'« hypothèse médiane », c'est que je préfère, pour ma part, raisonner en fourchette, ainsi que je l'ai fait l'année dernière, et je m'en suis bien porté. (*Sourires.*) Cette fourchette est comprise entre 2,7 p. 100 et 3,5 p. 100, et il s'agit là d'une prévision prudente. En effet, la hausse du PIB en glissement annuel devrait être, dès la fin de 1994, de l'ordre de 3 p. 100, voire plus.

De même, les prévisions de la plupart des organismes de conjoncture, français et étrangers - pour une fois, nous nous rejoignons, car l'année dernière leurs prévisions se situaient dans le bas de la fourchette et même en deçà - s'étagent entre 3 p. 100 et 3,5 p. 100, soit le haut de la fourchette que nous avons choisie. En particulier, selon le Fonds monétaire international, la France se placera l'an prochain, pour ce qui concerne sa croissance, à la tête des grands pays industrialisés, à égalité avec le Royaume-Uni mais devant les États-Unis, l'Allemagne et

le Japon. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Ce n'est pas moi qui le dit ! - Bien sûr, il n'y a pas de quoi applaudir ...

M. Alain Bocquet. Nous n'applaudissons d'ailleurs pas !

M. le ministre de l'économie. Nous verrons bien si la prévision du FMI se réalise. Quoi qu'il en soit, je vous demande de la relever avec moi.

Quelles seront les principales caractéristiques de la croissance française en 1995 ? J'en vois au moins trois : cette croissance sera équilibrée car tirée par l'ensemble des composantes de la demande ; elle sera saine car l'inflation restera faible, le solde extérieur largement excédentaire, et le déficit public réduit ; enfin, cette croissance sera créatrice d'emplois.

Permettez-moi de revenir sur chacun de ces trois points.

Tout d'abord, la croissance sera équilibrée car elle sera tirée par toutes les composantes de la demande, intérieure et extérieure.

S'agissant des composantes de la demande intérieure, je commencerai par l'investissement des entreprises. Nous prévoyons qu'avec une augmentation de près de 10 p. 100 en volume l'an prochain, il sera l'élément le plus dynamique de la demande. Ce redressement de l'investissement fait suite au ralentissement observé dès 1989 et à la chute des années 1991 à 1993.

Les différents facteurs qui avaient contribué à cette forte baisse vont dorénavant jouer en sens inverse : d'une part, grâce à l'amélioration de leurs comptes et à l'assainissement de leurs bilans, les entreprises disposent aujourd'hui de larges capacités d'autofinancement ; d'autre part, le redressement de la demande conduit à une nette remontée du taux d'utilisation des capacités de production. Sait-on que celui-ci a augmenté de près de quatre points dans l'industrie depuis l'automne et qu'il est ainsi revenu proche de son niveau moyen sur une longue période ?

Une forte reprise de l'investissement est à la fois probable et souhaitable pour que la croissance de l'activité ne bute pas à terme sur une insuffisance de capacités de production. Cette remontée de l'investissement est-elle un vœu pieux ? Non car il existe déjà des signes précurseurs qui confortent la prévision : les carnets de commandes des producteurs de biens d'équipements se sont regarnis et les importations de ces biens ont augmenté de 9 p. 100 durant le premier semestre.

Il est tout à fait normal, à ce niveau du cycle, qu'après l'accroissement des exportations et l'arrêt du déstockage, on assiste à un redémarrage de l'investissement. Cela correspond à un phénomène bien connu des économistes : l'accélération. Donc, rien de plus naturel que, l'année prochaine, nous constations une bonne tenue des exportations de nos entreprises. D'ailleurs, tous les indices et les sondages auxquels nous procédons confirment que le mouvement est en marche. J'ajoute que c'est hautement souhaitable car nous risquons très rapidement de déplorer une insuffisance des capacités de production, laquelle peut être l'un des problèmes les plus sérieux de l'économie française dans les années à venir.

J'en viens à la consommation des ménages, qui devrait elle aussi s'accroître en 1995. Alors qu'elle n'avait quasiment pas augmenté en 1993 - de 0,4 p. 100 - elle s'est nettement améliorée en 1994, avec une hausse qui devrait se situer autour de 1,5 p. 100. Cette amélioration s'explique en grande partie par le redressement de la confiance chez les ménages, qui les conduit à revenir à un comportement d'épargne plus habituel : le taux

d'épargne, qui était passé de 12,5 p. 100 du revenu disponible en 1990 à 14,2 p. 100 en 1993, reviendrait à 13,5 p. 100 en 1994.

Néanmoins, pour 1995, notre prévision mise d'abord et avant tout sur l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages, qui devrait tirer la consommation. Nous escomptons en effet que, grâce à l'amélioration de l'emploi et des revenus d'activité, le pouvoir d'achat augmentera de 2,2 p. 100 en 1995, après seulement 0,7 p. 100 en 1994. Cela mérite d'être souligné car cela veut dire que la reprise bénéficiera à la grande masse des Français.

Ainsi, notre prévision d'une hausse de 2,3 p. 100 en francs constants de la consommation en 1995 apparaît, me semble-t-il, comme prudente. Elle est d'ailleurs inférieure à celle du produit intérieur brut. L'investissement devrait croître, ce qui est normal, plus rapidement que le produit intérieur brut pour les raisons que je viens d'évoquer, mais nous prévoyons aussi une amélioration sensible de la consommation l'année prochaine par rapport à 1994. Cette évolution sera cependant légèrement inférieure à celle de la production intérieure brute.

Troisième moteur de la croissance en 1995 : les exportations.

La France bénéficiera l'an prochain d'une nouvelle amélioration de son environnement international en raison de la consolidation de la reprise en Europe et dans le monde. J'ai pu constater lors des réunions du G7, auxquelles j'ai récemment participé à Madrid, et de celles du Fonds monétaire international, le climat d'optimisme qui règne chez nos partenaires et dans la plupart des pays industrialisés.

Nos exportations devraient progresser de 6 p. 100 en volume, après avoir augmenté de 4 p. 100 en 1994. La hausse des importations sera évidemment plus soutenue - 6,9 p. 100 en volume -, ce qui est normal compte tenu de la croissance économique, de l'augmentation de la demande intérieure et de la reprise des investissements car la composante importée des biens d'équipement est plus forte que la moyenne.

C'est donc dans un contexte de nette accélération de la demande intérieure et de développement des échanges extérieurs que s'inscrira la croissance française en 1995.

Deuxième caractéristique de la croissance en 1995 : celle-ci s'annonce non seulement forte, mais aussi saine et durable. Elle s'accompagnera en effet d'une inflation maîtrisée, d'excédents extérieurs élevés et d'un déficit public en réduction.

L'indice des prix à la consommation devrait s'accroître de 1,8 p. 100 en moyenne annuelle en 1995, après 1,7 p. 100 cette année. En glissement annuel, les prévisions correspondantes sont de 1,9 p. 100 fin 1995, après 1,8 p. 100 fin 1994.

Le retour de la croissance ne s'accompagnera donc pas en France de résurgences inflationnistes. Certes, on observe une remontée des taux d'utilisation des capacités de production, ainsi que je l'ai déjà indiqué. Mais la bonne tenue des coûts de production, confortée par l'accélération cyclique des gains de productivité joue en sens inverse. Il n'y a donc aucun risque de tension inflationniste.

S'agissant du commerce extérieur, je tiens à dire qu'en dépit de la reprise de nos importations, due au redémarrage de l'activité économique, notre balance commerciale est restée excédentaire de 43 milliards au cours des sept premiers mois de 1994. C'est un montant proche de celui qui avait été enregistré en 1993 au cours de la même période, alors que l'on parlait, d'ailleurs à juste

titre, d'un « surplus de récession ». Voilà donc la preuve que notre économie bénéficie d'une bonne compétitivité, puisque nos excédents extérieurs sont maintenant bien ancrés.

Sur l'ensemble de l'année 1994, notre excédent commercial sera proche de 80 milliards, après avoir été de 86 milliards en 1993. En dépit d'une reprise de l'activité économique, nos excédents commerciaux seront à peu près au même niveau qu'en 1993. Ce n'est pas uniquement la récession qui est à l'origine de ces excédents, mais c'est aussi la bonne compétitivité de nos entreprises. On trouvera là la meilleure justification possible de la politique de compétitivité que nous conduisons et des choix que le Gouvernement a faits.

En raison de la progression plus rapide de notre demande intérieure que de celle de nos partenaires, et compte tenu en particulier du dynamisme de l'investissement, nous prévoyons, pour 1995, une réduction de nos excédents commerciaux d'environ 20 milliards. Mais avec 60 milliards, ils resteraient à un niveau remarquablement élevé, et encore ne s'agit-il là que du chiffre des excédents sur les marchandises, lequel ne tient pas compte du surplus des services. Or, ainsi que vous le savez, notre économie est traditionnellement largement excédentaire en ce domaine.

Troisième caractéristique de la croissance en 1995 : celle-ci sera fortement créatrice d'emplois.

Au cours du premier semestre de 1994, les effectifs salariés ont, selon l'INSEE, augmenté de 118 000 dans les secteurs marchands non agricoles. Oublions les querelles de statistiques auxquelles a donné lieu la publication de ce chiffre car tout montre que le phénomène est incontestable...

M. Jean-Pierre Brard. Combien de chômeurs en moins ? C'est la seule chose qui compte !

M. le ministre de l'économie. Monsieur Brard, je vous rappelle que, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, le nombre des demandeurs d'emplois augmentait au rythme de 30 000 par mois. Nous sommes parvenus à freiner cette progression et il est probable que le nombre des demandeurs d'emploi aura bien peu augmenté en 1994.

De plus, vous n'ignorez pas que la courbe des demandeurs d'emploi dépend de deux choses : de la capacité de l'économie à créer des emplois comme de l'augmentation de la population active. Or l'économie française connaît une augmentation de la population active de l'ordre de 100 000 à 150 000 par an. Il faut donc que la machine économique crée encore plus d'emplois. Lorsque nous l'avons prise en main, elle en détruisait, alors que, maintenant, elle recommence à en créer...

M. Alain Bocquet. C'est faux !

M. le ministre de l'économie. Comment pouvez-vous nier de telles évidences ? C'est ahurissant ! Vous vous ridiculisez !

M. Jean-Pierre Brard. Expliquez-nous comment vous bouclez une fin de mois avec une courbe !

M. le ministre de l'économie. Permettez-moi de poursuivre, monsieur Brard !

M. le président. Monsieur Brard, laissez le ministre s'exprimer.

M. le ministre de l'économie. Au premier semestre, l'économie française a recommencé de créer des emplois - 118 000 -, certes pas suffisamment pour renverser durablement la courbe du chômage car l'augmentation de la population active a été plus importante que celle du nombre des emplois.

M. Jean-Pierre Brard. La langue de bois ne remplit pas les assiettes !

M. le ministre de l'économie. Quoi qu'il en soit, nous avons réduit la progression du chômage dans des proportions considérables au regard du peu de temps qui nous était imparti. Je tiens à rappeler combien, en ce domaine comme dans les autres, la tâche était difficile. Ceux qui assumaient la responsabilité des affaires avant nous et qui nous ont laissé une économie avec un chômage galopant et l'une des récessions les plus graves que l'économie française ait jamais traversées depuis la dernière guerre, ne sont pas forcément les plus qualifiés pour nous adresser aujourd'hui la moindre critique.

M. Charles Caccia-Raynaud. Très juste !

M. Jean-Pierre Brard. Ouvrez votre parachute pour l'atterrissage !

M. le ministre de l'économie. Il faut remonter à la période de croissance 1987-1989 pour retrouver les rythmes de créations d'emplois que l'économie française connaît depuis le début de l'année.

Cette reprise de l'emploi est d'abord la conséquence du retour de la croissance. Mais elle se révèle aussi plus précoce et plus forte que prévu. Pourquoi ? D'une part, parce que la flexibilité accrue du marché du travail a favorisé un ajustement plus rapide de l'emploi à l'activité, tant à la baisse d'ailleurs qu'à la hausse ; d'autre part, parce que les mesures prises par le Gouvernement depuis dix-huit mois ont très vraisemblablement commencé à enrichir le contenu en emplois de la croissance, notamment en allégeant des charges sur les bas salaires et sur le travail à temps partiel et en favorisant l'embauche et la formation professionnelle des jeunes.

Au total, notre prévision retient une hausse des effectifs salariés dans le secteur marchand non agricole de l'ordre de 260 000 à 300 000 entre la fin 1994 et la fin 1995. Ce chiffre peut sembler ambitieux, mais il convient de le rapprocher du nombre des emplois perdus au plus fort de la récession.

Comme c'est l'usage dans le rapport économique et financier associé au projet de loi de finances, nous n'avons pas souhaité vous soumettre des prévisions chiffrées concernant le chômage. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*) Mais, ainsi que je l'ai dit déjà publiquement, tout indique que celui-ci devrait significativement reculer en 1995. Personnellement, je ne serais pas étonné que le nombre des demandeurs d'emploi recule en 1995 d'environ 150 000. Mais ce chiffre ne figure pas dans le rapport économique et financier. Je le prends à mon compte.

Voilà, mesdames, messieurs les députés, tracées à grands traits les perspectives qui s'offrent à l'économie française pour 1995.

Quelques mots, avant de conclure, à propos des perturbations qui affectent actuellement les marchés financiers dans le monde et à propos de leur impact éventuel sur les perspectives de croissance de l'économie française.

Je l'ai déjà dit maintes fois, et je le répète : il n'y a pas actuellement de fondement économique à ce que les taux longs poursuivent leur mouvement de hausse.

M. Didier Migaud. Si, votre politique !

M. le ministre de l'économie. Il n'y a en effet guère de risque d'un retour de l'inflation dans le monde, et encore moins en Europe. D'un côté, la réserve fédérale américaine a su réagir à l'avance et l'économie américaine devrait retrouver un rythme de croissance plus modéré

dès l'année prochaine ; de l'autre, l'inflation est encore globalement en cours de ralentissement en Europe continentale.

Je note que ce jugement est partagé par les instituts indépendants de prévision économique, que nous consultons systématiquement avant la réunion de la commission des comptes de la nation, laquelle a siégé la semaine dernière.

Sans doute ne commande-t-on pas aux mouvements des marchés et, sur le court terme, ceux-ci peuvent être erratiques. Pour autant, même si elle est incontestablement un facteur d'incertitude, la hausse actuelle des taux à long terme, je tiens à le souligner, ne remet aucunement en cause notre scénario de croissance pour 1995.

En effet, ce sont d'abord et avant tout les anticipations de demande qui guideront les décisions d'investissement des entreprises d'autant que leur taux d'autofinancement est très élevé. A cet égard, il est vraisemblable que la première phase de la reprise de l'investissement s'effectuera, comme ce fut d'ailleurs le cas aux Etats-Unis, sans appel important au crédit bancaire.

De même, notre prévision d'accélération de la consommation en 1995 repose principalement sur l'évolution du pouvoir d'achat plutôt que sur celle du taux d'épargne. Elle est donc assez peu sensible aux facteurs financiers.

En tout état de cause, le Gouvernement fera tout ce qui est en son pouvoir pour que la croissance française soit à la fois forte et non inflationniste. C'est le sens de la politique poursuivie sans relâche depuis dix-huit mois sous l'autorité du Premier ministre, M. Balladur. Je crois qu'elle s'est acquis un droit à la crédibilité et vous pouvez déjà juger des premiers résultats.

Mesdames, messieurs les députés, même si l'économie française est incontestablement sortie de la récession, des problèmes structurels demeurent évidemment à l'horizon des prochaines années dont, en tout premier lieu, le chômage.

Il nous faut absolument tout faire pour ramener notre taux de chômage au moins au niveau de celui des autres grands pays industrialisés à l'horizon 2000. A cet effet, ce sont des réformes structurelles qu'il nous faut accélérer, qu'il s'agisse d'une plus grande souplesse dans le fonctionnement de notre marché du travail ou de l'allègement des charges sociales pour ce qui concerne les salariés les moins qualifiés.

Autre problème structurel : l'investissement. L'investissement sous toutes ses formes, dans la production, mais aussi dans la formation - je veux parler du capital humain - et dans la recherche, doit être suffisant. C'est la condition pour que la croissance économique française soit durablement forte. C'est un grand défi que nous aurons à relever dans les années à venir.

La maîtrise des dépenses publiques et sociales, enfin : elle est le seul moyen de poursuivre la réduction des charges excessives qui pèsent sur notre économie, en particulier sur les emplois peu qualifiés.

Ces objectifs sont bel et bien des enjeux de société. Ainsi que l'a souligné M. Balladur, c'est d'abord en mobilisant l'ensemble des acteurs économiques et sociaux que la guerre contre le chômage se gagnera. Pour ma part, je suis convaincu que c'est tous ensemble que nous la gagnerons ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je voudrais d'abord rendre hommage au travail de la commission des finances, emmenée par son président, M. Jacques Barrot, et son rapporteur général, M. Philippe Auhenger. Comme à l'accoutumée, les résultats de ce travail, accompli en pleine collaboration avec le Gouvernement, permettront à la France de poursuivre l'action de redressement économique qui a été engagée sous l'autorité du Premier ministre, il y a maintenant bientôt dix-neuf mois.

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas l'avis du rapporteur général !

M. le ministre du budget. Chacun peut le comprendre, la préparation du projet de budget pour 1995 n'a pas été facile et elle n'aurait été facile pour aucun gouvernement et pour aucun ministre du budget. Pourquoi ? Pour une raison extrêmement simple. Nous sommes, du point de vue des finances publiques, au plus mauvais moment : nous devons continuer à payer les conséquences de la crise de 1993, ce qui se traduit par une explosion des dépenses sociales, alors que l'augmentation des recettes fiscales due à la reprise de la croissance ne se fait pas encore sentir. En effet, la croissance a d'abord été tirée par l'investissement et les exportations et chacun sait que, pour la perception de l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu, il y a un décalage d'un an. C'est la raison pour laquelle, nous n'avons pas pu compter sur des marges de manœuvre budgétaires très importantes pour la préparation de ce projet de budget.

A partir du moment où l'économie repartait, il nous fallait construire un budget pour encourager et amplifier ce redémarrage. Avec l'accord du Premier ministre et la conviction du ministre de l'économie, j'ai fixé comme premier objectif la maîtrise du déficit. Je voudrais qu'à travers de la représentation nationale, chacun comprenne bien que, dans mon esprit, réduire le déficit n'est pas une question de dogme budgétaire. La réduction du déficit, c'est d'abord la condition de la poursuite de la baisse des taux d'intérêt. L'économie moderne est aujourd'hui largement ouverte sur l'extérieur. C'est une évidence, comme c'est une évidence que cette ouverture a largement profité à la France, qui est devenue aujourd'hui la quatrième puissance exportatrice du monde, et à son économie. Même avec les pays du Sud-Est asiatique, notre balance commerciale est aujourd'hui excédentaire. Mais si vivre dans une économie internationale de plus en plus ouverte est un atout, cela crée également des obligations.

D'ailleurs, qui pourrait soutenir que nous n'aurions que des droits et aucun devoir, que des possibilités et aucune obligation ?

M. Jean-Pierre Brard. C'est la fin !

M. le ministre du budget. Tous les pays modernes, exception faite du Japon qui a un déficit beaucoup plus faible que le nôtre, se sont engagés dans une politique de réduction des déficits ; ce n'est pas un hasard. C'est le cas de l'Allemagne, du Royaume-Uni, de l'Italie et même des Etats-Unis - c'est heureux !

Croire que la France pourrait seule s'exonérer de cet effort serait une grave erreur. Inutile d'ailleurs de préciser les conséquences que cela aurait tant celles-ci sont connues. Or il se trouve que depuis dix ans - c'est un fait - la France a vécu au-dessus de ses moyens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Alain Bocquet. Ça, c'est un peu gros quand même !

M. le ministre du budget. Croyez bien qu'il n'y a dans mon propos nulle volonté de polémique. Il serait d'ailleurs curieux de dire aux familles, aux entreprises de France que dépenser plus que ce qu'on a ce n'est pas bien, et d'admettre que l'Etat pourrait, seul, échapper à ce raisonnement qui, s'il est de base, n'en est pas moins parfaitement cohérent. Quand, pendant plusieurs années, on dépense plus que ce qu'on a, il arrive un moment où il faut payer l'addition. Le problème, c'est qu'on la paye alors sur le dos du contribuable...

M. Jean-Pierre Brard. Comment se fait-il alors que les riches soient devenus plus riches encore ?

M. le ministre du budget. ... et c'est à nous qu'il revient aujourd'hui de réparer ces erreurs.

Je comprends bien naturellement que dans mon propos il puisse y avoir une part de polémique. C'est la raison pour laquelle il est préférable de s'en tenir aux chiffres...

M. Jean-Pierre Brard. Ceux de la direction de la prévision !

M. le ministre du budget. ... qui sont fortement éloquents.

En 1990, le déficit de la France était de 93 milliards de francs. En 1992, il était passé à 226 milliards, soit une multiplication par 2,5. Et en avril 1993, il avait été multiplié non par 2,5, mais par 3,5 puisqu'il était de 341 milliards.

M. Charles de Courson. Sans compter la sécurité sociale !

M. le ministre du budget. C'est la réalité des chiffres et c'est à ces chiffres, et à eux seuls, qu'il faut nous attaquer. A partir de là s'ouvre un débat extrêmement intéressant, et je m'adresse à vous, monsieur le président, qui suivez cela d'extrêmement près. En effet, certains s'étonnent de voir l'endettement progresser. Ils trouvent cela formidablement curieux.

M. Charles de Courson. Bizarre !

M. le ministre du budget. Il me faut donc expliquer ici que l'endettement n'est jamais que l'addition des déficits successifs. C'est ainsi. Dans aucun pays au monde, sous aucune latitude, à aucune période, on n'a vu le déficit augmenter et l'endettement se réduire. En général, ils évoluent dans le même sens et il est parfaitement évident que si l'endettement augmente, c'est parce que le déficit n'a pas été contenu. Mais, là encore, venons-en aux chiffres, même s'ils peuvent paraître arides.

En 1980, la dette de la France était de 418 milliards de francs. En 1993, elle était passée à 2462 milliards. On fait beaucoup mieux avec l'endettement qu'avec le déficit puisque le déficit a été multiplié par 3,5 et l'endettement par 6. C'est le résultat des déficits accumulés au cours des ans - à en juger par les chiffres, ils ne sont pas résiduels - et même si je m'emploie, avec beaucoup d'efforts et de rigueur, à réduire le déficit, il n'en reste pas moins que l'endettement s'accroît.

M. Jean-Pierre Brard. C'est Pénélope !

M. le ministre du budget. C'est parfaitement exact. Je veux le reconnaître car, dans cette affaire, il faut y voir clair et, pour cela, faire preuve d'un maximum de bonne foi.

M. Jean-Pierre Brard. Mon Dieu !

M. le ministre du budget. J'adore votre beau sourire, monsieur Brard, surtout quand il est illuminé par un costume jaune du plus bel effet ! (*Sourires.*) Je reconnais,

monsieur le président, que, pour une fois, c'est moi qui perturbe l'hémicycle, ce n'est pas M. Brard. Mais s'il a mis ce costume, c'est bien pour qu'on en parle. Nous le connaissons tous ! Comme on connaît ses saints, on les honore.

Il est évident que j'ai moi-même contribué à augmenter l'endettement, du moins optiquement, avec la suppression du décalage d'un mois de la TVA et la reprise de la dette de la sécurité sociale. C'est parfaitement exact, et j'aurais bien mauvaise grâce à ne pas le reconnaître. Mais une chose est d'inscrire dans la dette de l'Etat le remboursement de la créance TVA et la dette de la sécurité sociale, une autre est de prétendre que j'ai créé ces deux éléments. Si je les ai inscrits dans les comptes de l'Etat, c'est par souci de transparence mais ce n'est quand même pas moi, et encore moins le gouvernement de M. Balladur, qui les ai créés. Je me serais bien passé d'avoir à inscrire le déficit de 110 milliards de francs de la sécurité sociale ! Quant à la créance TVA que nous avons remboursée aux entreprises, qui a fait tellement de bien et évité tellement de faillites, elle existait déjà aussi.

Mais je reviens aux chiffres. Là encore, il est parfaitement exact que la dette de la France était de 2107 milliards en 1992, qu'elle devrait passer à 2 873 milliards en 1994, soit 36 p. 100 d'augmentation. Sur ces 36 p. 100, 6 p. 100 seulement sont dus à cette opération cosmétique « ou faciale », remboursement de la TVA et reprise de la dette de la sécurité sociale, et 30 p. 100 sont dus au poids des déficits. En effet, même si l'on arrive à réduire le déficit à 315 milliards alors qu'il était de 341 milliards à notre arrivée au pouvoir, cela fait quand même 315 milliards d'endettement en plus. Et même si, l'année suivante, on le diminue encore pour le ramener à 275 milliards, ce sont encore 275 milliards que l'on ajoute à l'endettement de la France. Je l'avoue bien volontiers parce que c'est une réalité !

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre du budget. En résumé, un chiffre me paraît extrêmement éclairant. En 1980, 5 p. 100 des recettes fiscales étaient consacrés au paiement des intérêts de la dette. En 1995, ce sont 19 p. 100 des impôts des Français qui seront utilisés au seul paiement des intérêts.

Avec 199 milliards en 1995, ces intérêts constitueront le deuxième budget civil de la nation, équivalent aux deux-tiers des recettes de l'impôt sur le revenu. Ce constat se passe de commentaires et tout gouvernement qui serait aujourd'hui à notre place, quelles que soient ses convictions, devrait faire de la réduction du déficit une priorité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Dès lors, la question est la suivante. Nous réduisons le déficit de 25 milliards, chiffre sans précédent à ma connaissance dans l'histoire des budgets de la République, en tout cas de la cinquième - je parle sous le contrôle d'un historien. Cela dit, je reconnais bien volontiers que jamais l'endettement et le déficit n'avaient été à ce niveau, ceci conduisant à cela.

M. Jean-Pierre Brard. L'historien est dubitatif !

M. le ministre du budget. Naturellement, je dois à la représentation nationale de répondre aux questions posées et je ne vais pas refaire le discours de présentation du budget qui a été, par ailleurs, très largement commenté dans la presse.

J'aborde maintenant la question des privatisations. C'est une affaire que l'on nous sert plus souvent qu'à notre tour.

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas une affaire !

M. Alain Bocquet. C'est une bombe à retardement !

M. le ministre du budget. Je prévois 55 milliards de recettes de privatisations pour 1995, après les 100 milliards obtenus en 1993 et 1994.

M. Alain Bocquet. Vous allez finir par privatiser l'Assemblée nationale !

M. le ministre du budget. Nous avons tenu le calendrier : 47 milliards réalisés en 1993, pour 42 prévus, et déjà 52 milliards en 1994 sur les 55 prévus.

M. Augustin Bonrepaux. Que ferez-vous quand vous aurez tout vendu ?

M. le ministre du budget. Sur les 55 milliards de francs de privatisation de l'an prochain, 8 milliards seront affectés aux dotations en capital aux entreprises publiques – pas de problème ! – et 27 milliards seront affectés à la réduction du déficit – pas de problème ! Quand je dis que tout cela ne pose pas de problème c'est par rapport au dogme, car certains soutiennent qu'il y aurait un dogme mais cela reste à démontrer. Restent 20 milliards qui financeront des dispositifs exceptionnels de lutte pour l'emploi. Le Gouvernement revendique cette décision, et je voudrais qu'on me dise au nom de quelle réalité ou de quel dogme économique, au nom de quelles convictions, on pourrait lui reprocher, dans un pays qui compte 3,2 millions de chômeurs de mobiliser toutes les ressources disponibles, y compris des ressources dont j'ai bien conscience qu'elles sont exceptionnelles, pour lutter contre le chômage ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

J'aimerais bien qu'on me dise en quoi c'est répréhensible, en quoi c'est condamnable ! Mon ambition n'est pas que la France meure guérie !

Nous ne pouvons pas cumuler tous les inconvénients – encaisser les recettes de la crise et, en même temps, ne pas toucher aux recettes des privatisations – simplement pour ne pas gêner tel ou tel qui aime à se plonger dans les livres d'économie... Je revendique donc la décision sur les recettes de privatisations. Il n'y a là dans mon esprit aucune intention de cacher, de dissimuler quoi que ce soit : 20 milliards de recettes de privatisations seront consacrés à la lutte contre le chômage. Ceux qui voudront expliquer aux Français que j'ai tort d'agir ainsi risquent de ne guère convaincre lorsqu'ensuite ils critiqueront notre manque supposé de dynamisme dans la lutte pour l'emploi !

Au demeurant, j'ai étudié avec attention les budgets allemand et britannique. En Grande-Bretagne, les recettes de privatisations sont prises en compte dans le budget et viennent réduire le déficit. Pourquoi ce qui est vrai d'un côté de la Manche ne le serait-il pas de l'autre ? Au nom de quelle réalité devrions-nous avoir une politique différente de celle des autres ?

Après tout, les Allemands, eux aussi, agissent ainsi. A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles.

M. Jean-Pierre Brard. Venons-en au sujet !

M. Charles Cœccaldi-Raynaud. C'est le sujet !

M. le ministre du budget. Un grand débat s'est aussi engagé sur la différence entre déficit et besoin de financement des administrations publiques. Je ne vois pas où il peut y avoir matière à protestations. En comptabilité budgétaire, sous n'importe quel gouvernement, on intègre les recettes de privatisations quand on détermine le montant du déficit ; en revanche, elles ne sont pas prises en

compte en comptabilité nationale pour le besoin de financement des administrations publiques. C'est exactement ce que j'ai fait et je ne vois pas au nom de quoi on pourrait me reprocher de manquer de sincérité dans la présentation du budget.

M. Alain Bocquet. C'est pourtant le cas !

M. le ministre du budget. Sans anticiper sur le débat que nous aurons lundi prochain, je tiens à indiquer avec beaucoup de force que la situation de nos finances publiques s'améliore. Et j'ai bien l'intention, tant que j'aurai la responsabilité du ministère du budget, de respecter scrupuleusement les objectifs de la loi quinquennale de maîtrise du déficit que j'ai moi-même proposée à l'Assemblée nationale.

Pouvait-on aller plus loin dans la réduction du déficit ?

M. Alain Bocquet. Oui !

M. le ministre du budget. Je ne le crois pas. La reprise est là, mais il n'était pas question de la handicaper en réduisant trop fortement les dépenses ou en pesant sur la consommation des ménages. Je suis d'ailleurs étonné d'entendre les mêmes juger la consommation trop faible et en tirer comme conclusion immédiate qu'il conviendrait d'augmenter certains prélèvements, la TVA ou la CSG. Mais si la consommation est trop faible, ce n'est pas le moment d'augmenter les prélèvements ! Nous avons fait le choix de l'équilibre.

Je n'ignore pas, par ailleurs, le problème du déficit de la sécurité sociale. Nous aurons un débat sur ce point à la mi-novembre, quand la commission des comptes de la sécurité sociale rendra ses comptes, car nous, nous la réunirons.

M. Charles de Courson. Eh oui !

M. le ministre du budget. Réduire le déficit de 25 milliards n'a pas été chose facile en raison des terribles contraintes qui pèsent sur tout gouvernement : quel que soit le ministre du budget, certaines dépenses progressent mécaniquement plus vite que l'inflation. C'est le cas des dotations sociales – 67 milliards de francs – qui progresseront cette année de 6,5 p. 100, des dépenses de rémunération, y compris les pensions, qui représentent 40 p. 100 des dépenses de l'Etat – 542 milliards – et progresseront de 3,2 p. 100, enfin c'est le cas aussi de la charge de la dette – 199 milliards – qui progressera de 3,2 p. 100.

Vous l'avez bien compris, rien que sur ces trois postes, qui représentent 808 milliards, soit 55 p. 100 des dépenses de l'Etat, le taux de progression est de 3,5 p. 100. Et malgré cela, il me faut présenter un budget qui n'augmente que de 1,9 p. 100 ! Et je ne parle pas des concours de l'Etat aux collectivités locales dont vous constaterez avec plaisir qu'ils croissent de 4,3 p. 100 par rapport à 1994.

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est plus un ministre, c'est un fakir !

M. Jacques Myard. Et vous un clown !

M. le ministre du budget. Je suis très sensible au compliment, surtout venant de vous qui en êtes économes, monsieur Brard ! *(Sourires.)*

Il a donc fallu faire des économies. Nous avons consenti un vigoureux effort pour le redéploiement des effectifs de la fonction publique : d'un côté 7 400 suppressions d'emploi, y compris les appelés, de l'autre 6 400 créations au profit des secteurs prioritaires – enseignement supérieur et recherche, éducation nationale, justice et police.

Les crédits de fonctionnement courant des administrations diminuent en volume de 2,5 p. 100 - les titres III de tous les ministères sont concernés.

Quant aux subventions et aux crédits d'intervention - 415 milliards - qui passionnent à juste titre le président de la commission des finances, ils n'augmenteront que dans la même proportion que l'inflation.

Tout le monde réclamait une réduction des subventions. Mais cela devient un peu plus compliqué quand on passe du général au particulier. Les volontaires sont moins nombreux.

J'en viens au « comble des combles » : le fonds de solidarité vieillesse. En 1994, le Gouvernement a mis en œuvre la réforme des retraites. Personne ne conteste qu'il faille distinguer, parmi les dépenses de retraite, ce qui relève de l'assurance, et doit donc être financé par des cotisations, de ce qui relève de la solidarité, et doit donc être financé par l'impôt. Aujourd'hui, il s'agit ni plus ni moins que d'étendre cette clarification aux régimes des agriculteurs et des fonctionnaires. Je ne vois pas au nom de quoi on féliciterait le Gouvernement pour ce qu'il a fait pour le régime général et on interdirait d'en faire autant pour le régime des fonctionnaires et pour celui des agriculteurs. Le complément de retraite pour ceux qui ont élevé au moins trois enfants est une charge qui relève de la solidarité nationale, que le bénéficiaire soit salarié, agriculteur ou fonctionnaire ! La prise en charge de ces dépenses de solidarité par le fonds de solidarité vieillesse se traduit bien évidemment par des économies correspondantes pour les différents régimes. Hier, c'était le régime général, aujourd'hui c'est le BAPSA pour les agriculteurs et le budget de l'Etat pour les fonctionnaires.

Qu'en est-il du BAPSA et de l'augmentation de la part de TVA qui lui est affectée ? Les recettes du BAPSA, il est vrai, diminuent fortement. Mais pourquoi ? D'abord, parce que sur tous les bancs de cette assemblée on m'a réclamé des exonérations de cotisations en faveur des agriculteurs, afin de rendre notre agriculture moderne et performante. Ensuite, parce qu'on m'a également demandé de toutes parts de diminuer les taxes sur les produits agricoles pour améliorer leur compétitivité et permettre ainsi à notre agriculture de gagner des parts de marché. Mais ces diminutions des recettes du BAPSA, il faut bien que je les compense car, dans le même temps, sur tous les bancs de cette même assemblée, on me dit : « Attention aux retraites des veuves d'agriculteurs ! » D'accord, je suis le mouvement : je baisse les cotisations, je réduis les taxes, j'augmente les retraites. Mais comment vais-je assurer l'équilibre du BAPSA ? Eh bien, je n'ai pas d'autre solution que d'augmenter la part des recettes de TVA qui lui est consacrée. Ce n'est donc pas un artifice, ce n'est ni malin ni habile, comme on me l'a reproché. C'est tout simplement une nécessité. Ou alors, il faut m'expliquer qu'on ne paye plus les retraites des agriculteurs, qu'on ne les exonère plus de cotisations sociales et qu'on maintient les taxes sur les produits agricoles. Inutile de chercher des manipulations là où il n'y en a pas.

Un mot, aussi, sur l'affaire de l'UNEDIC, l'une de celles qui m'ont valu de faire l'actualité de l'été.

Pour l'UNEDIC, l'Etat s'était engagé - et il doit naturellement tenir ses engagements - à maintenir sa subvention à hauteur de 10 milliards de francs. Mais il se trouve que les chiffres, qui sont les chiffres, montraient que l'UNEDIC serait en excédent de 6,7 milliards en 1994 et de plus de 7 milliards en 1995. Eh bien, j'affirme que je suis dans mon rôle de ministre du budget lorsque je pose la question de savoir s'il est opportun de mobiliser 10 milliards pour un organisme en excédent !

L'urgence des urgences en 1994, avec la situation économique qui est la nôtre, était-elle vraiment d'obtenir un remboursement anticipé en faveur des banques ?

M. Jean-Pierre Brard. C'est saint Georges pourfendant les banquiers !

M. le ministre du budget. J'ai engagé la discussion avec Mme Notat, qui a un grand sens de l'intérêt général, et elle a présenté au conseil d'administration de l'UNEDIC un avenant permettant de ramener la contribution de l'Etat de 10 milliards à 5 milliards. A quoi bon se plaindre de la rigidité du budget, si on refuse au ministre d'adapter les engagements de l'Etat à l'évolution des chiffres en n'accordant pas la même dotation selon que l'on est débiteur ou créancier ? Vous l'avez compris, je revendique ces décisions comme miennes. Car, quand on n'a pas de marges de manœuvre, on est bien obligé de faire feu de tout bois.

J'aurais encore, suprême habileté, fait bénéficier la défense de 6,5 milliards de crédits report pour l'équipement militaire. Mais qui pourrait me reprocher de faire en sorte que le titre V, qui finance l'investissement et l'emploi, ne soit pas sacrifié ? Déjà, en 1994, nous avons utilisé 5,5 milliards de crédits report aux mêmes fins. Donc, la sincérité de la présentation du budget est totale. Et d'ailleurs, au nom de quel masochisme devrais-je mobiliser des crédits budgétaires alors que je dispose de crédits report ? Enfin, est-ce une raison, parce que l'on est ministre du budget, pour s'entêter dans l'erreur ? Ma responsabilité, c'est d'inscrire des crédits pour qu'ils soient dépensés et non pas présentés en équilibre factice. J'utilise les crédits report pour ne pas peser sur les crédits budgétaires dont j'ai besoin sur d'autres postes. Tel est bien mon devoir.

Une autre affaire qui m'a valu bien des reproches, c'est celle de la taxe professionnelle. Alors là, mesdames et messieurs les députés, je demande une minute de silence ! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Brard. Elle s'impose !

M. le ministre du budget. « Taxe professionnelle » : le mot est lancé. Devais-je plutôt le contempler de loin, le contourner, ne pas le prononcer surtout ? N'aurais-je pas mieux fait même de n'en rien dire ? Un bon impôt est un impôt ancien. Ne réveillons pas le monstre du Loch Ness, restons muets et continuons de dépenser sans compter l'argent public !

Pourtant, qui peut me reprocher d'avoir, en tant que ministre du budget, mis le doigt sur une dotation qui était de 3 milliards en 1988, qui est passée à 24 milliards en 1994 et qui, si je n'avais rien fait, aurait atteint 28 milliards en 1995 ?

Certes, on peut ne pas être d'accord, monsieur le président Barrot, avec le dispositif proposé. Eh bien, ouvrons le débat. Ce n'est pas à prendre ou à laisser : c'est ce qui fait tout l'intérêt de la discussion parlementaire.

Mais devais-je ne rien dire face à une dotation qui a été multipliée par dix en cinq ans ? Que signifieraient alors les beaux discours sur la nécessité de remettre en cause les services votés ? Est-ce parce qu'il s'agit de la taxe professionnelle qu'il faudrait se taire et s'incliner, bref ne pas avoir le courage de ses idées ?

Du reste, qui, auparavant, vous avait parlé de cette dépense budgétaire qui explosait ? Qui, dans vos circonscriptions, vous avait remerciés, parce que chaque fois que la taxe professionnelle augmente de 100 francs, l'Etat en paie 44 ? Qui avait dénoncé ce système pervers qui conduit à l'irresponsabilité ? Evidemment, quand les communes augmentent le taux, personne ne s'en plaint,

puisque les ménages ne sont pas concernés, que les entreprises sont épargnées grâce au plafonnement et que, finalement, seul l'Etat paie. Mais qui est l'Etat, si ce n'est le contribuable ?

M. Louis Pierna. Il faut prendre l'argent au patronat !

M. le ministre du budget. En fin de compte, à quoi serviraient les vibrants discours sur la décentralisation, l'appel à la responsabilité, l'appel à la liberté, si nous n'étions pas capables de les décliner dans la pratique ?

Maintenant, qu'il faille ouvrir la discussion pour encadrer cette décision, relever tel montant ou exonérer tel secteur, sans doute. Je ne prétends pas avoir la vérité révélée. Mais j'affirme qu'il était de mon devoir de poser la question du plafonnement de la taxe professionnelle. Et finalement, le vrai sujet du débat, ce n'est pas : pourquoi avez-vous posé cette question en 1995 ? C'est : pourquoi ne l'a-t-elle pas été avant ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Jacques Barrot, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. Absolument !

M. Jean-Pierre Brard. Vous leur en faites avaler des couleuvres !

M. le ministre du budget. On a dit que j'allais augmenter la fiscalité sur le tabac. J'affirme que, dans le budget pour 1995, elle n'augmentera pas d'un centime.

M. Jacques Barrot, président de la commission. Domage !

M. le ministre du budget. Mais si vous souhaitez l'accroître, mesdames et messieurs les députés, je suis prêt à discuter de vos amendements.

Que les fabricants aient décidé de relever leurs prix de 7 p. 100, c'est leur problème : nous ne sommes pas dans une économie administrée. Mais j'entends que le Gouvernement n'ait pas à supporter le poids d'une décision qui ne lui appartient pas.

Quant à la fiscalité sur l'essence, le comble, c'est qu'on m'a même conseillé de ne pas augmenter la TIPP mais plutôt la TVA. Je ne vois pas où serait l'avantage. Pour le ministre du budget, oui, car la TVA fait plus mal et rapporte plus. Mais pour la consommation, certainement pas. Globalement, le montant de la TIPP va augmenter de 3,3 p. 100 pour une inflation de 1,9 pour 100. On ne peut quand même pas crier au scandale !

Il est exact, et je revendique cette décision, qu'à l'intérieur de cette augmentation moyenne, j'ai réduit l'avantage fiscal du carburant sans plomb. Mais pourquoi maintenir un avantage pour un produit dont l'emploi devient progressivement obligatoire ? Depuis deux ans, tous les véhicules neufs doivent être équipés d'un pot catalytique et roulent donc à l'essence sans plomb, celle-ci représente déjà 50 pour 100 du marché et, à l'horizon de quelques années, la totalité du parc automobile français sera équipée.

En revanche, j'ai sciemment décidé de ne pas relever la fiscalité sur le fioul. Une directive européenne prévoit en effet qu'à partir du 1^{er} janvier 1996 tous les véhicules diesel neufs devront être équipés d'un dispositif antipollution, qui coûtera de 6 000 à 8 000 francs. J'ai donc estimé qu'il serait inopportun pour l'industrie française du diesel d'augmenter les prix de ce carburant.

La création d'emplois est le deuxième objectif du budget. A cet effet, les entreprises seront exonérées de 17,5 milliards de francs de cotisations familiales. Je rappelle, à titre de comparaison, que la limitation du pla-

fonnement de la taxe professionnelle leur coûtera, en revanche, 3,5 milliards. J'aimerais qu'on m'explique pourquoi ceux qui trouvent massif un prélèvement de 3,5 milliards sur les entreprises estiment qu'un avantage de 17,5 milliards qui leur est distribué n'a, lui, rien de massif et n'est même pas à la hauteur du débat. Si un prélèvement de 3,5 milliards est déjà lourd, un avantage de 17,5 milliards est, sinon massif, du moins suffisant. Quand on prend un raisonnement, mieux vaut le poursuivre tout au long de la discussion budgétaire : ça peut rendre service.

Tous les salaires inférieurs à 120 p. 100 du SMIC seront exonérés à 100 p. 100 de cotisations familiales. Ceux compris entre 120 p. 100 et 130 p. 100 du SMIC seront exonérés à 50 p. 100.

M. Louis Pierna. Cela s'appelle peser sur les salaires !

M. le ministre du budget. Nous avons fait un effort maximal pour la formation en alternance : 300 000 jeunes bénéficieront soit de l'apprentissage, soit du contrat de qualification. Cet effort budgétaire est justifié car ces formations en alternance aidées par l'Etat sont celles qui donnent aux jeunes le plus de chance de trouver un emploi. Et il ne servirait à rien de se féliciter que le nombre des apprentis ait augmenté de 50 p. 100 en un an si l'on ne tirait pas les conséquences financières de ce progrès.

Le budget soutient aussi le développement des emplois de service, sujet qui me vaudra l'attention d'Etienne Pinte et celle aussi du président Séguin, qui a été à l'origine de la première mesure en la matière. La réduction d'impôt proposée par Martine Aubry en 1992 concerne un million d'employeurs et on a constaté une progression de 10 p. 100 de cette mesure dès la deuxième année. Nous avons choisi de tripler l'avantage fiscal pour que, désormais, chaque foyer qui finance un emploi familial puisse déduire de ses impôts 50 p. 100 d'une dépense plafonnée à 90 000 francs, soit 45 000 francs. Avec la mesure Aubry, une famille pouvait engager une personne pour neuf heures par semaine. Avec celle que nous proposons, elle pourra déduire une somme correspondant aux charges sociales d'un emploi à plein temps. L'effet est donc massif.

Et qu'on ne vienne pas me dire que c'est une mesure pour les riches !

M. Augustin Bonrepaux. Bien sûr que si !

M. Louis Pierna. Evidemment !

M. le ministre du budget. Ce serait ne pas tenir compte de tous ces gens qui, aujourd'hui, travaillent au noir, sans protection sociale, sans retraite, sans assurance maladie, et qui, demain, auront une protection sociale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Quant à la nature des emplois créés, si certains, ici, se croient en mesure de faire les difficiles dans un pays où il y a 3,2 millions de chômeurs, ce n'est pas le cas du Gouvernement. Pour nous, chaque emploi créé évite à quelqu'un de tomber dans l'exclusion, qui est un drame pour notre pays.

L'exonération de la taxe sur les salaires, qui concerne près de 100 000 entreprises employant une personne au SMIC, a pour objet de favoriser l'emploi dans les petites structures.

Mme Elisabeth Hubert. Très bien !

M. le ministre du budget. Cette mesure vise clairement les entreprises employant une seule personne, et en particulier les professions libérales. A quoi bon se plaindre que

l'on ne crée en France que 25 000 entreprises par mois si l'on ne donne pas aux professions libérales les moyens de créer des emplois ?

De même, si chaque famille de France se disait qu'elle peut créer un emploi, ce serait tant mieux. Et il me semble, ainsi, monsieur le président Barrot et monsieur le rapporteur général, que nous avons transcendé le débat entre les avantages de la diminution de charges et ceux de la diminution de l'impôt sur le revenu. Nous faisons à la fois de la diminution de charges - à hauteur de 17,5 milliards - et de la réduction d'impôt sur le revenu, mais nous conditionnons cette dernière à la création d'emplois.

L'affaire du RMI a beaucoup agité les esprits. Là encore, il faudrait savoir. Soit la loi de finances est le lieu privilégié pour engager de vrais débats, et je ne puis alors encourir le reproche d'évoquer la question du RMI devant l'Assemblée nationale. Soit l'on ne doit y débattre de rien et les parlementaires sont alors en droit de s'interroger sur l'intérêt de leur présence dans cet hémicycle.

J'affirme qu'il était de mon devoir de poser la question du RMI. Jamais la France n'a consacré autant de dépenses à la lutte contre l'exclusion. N'y a-t-il pas là matière à débat ?

M. Jean-Louis Idiart. Oui, mais à un autre débat !

M. le ministre du budget. La situation serait-elle si parfaite dans vos départements et vos circonscriptions que l'on ne doive pas en débattre ? Est-ce que l'augmentation des dépenses du RMI : 19 milliards de francs l'an dernier, de 10 à 15 p. 100 par an...

M. Jean-Pierre Brard. A qui la faute ?

M. le ministre du budget. ... ne justifie pas un vrai et grand débat ?

J'irai à ce débat avec un esprit d'ouverture. Il est parfaitement exact que j'ai proposé de transférer 25 p. 100 de la dépense aux départements. Mais j'ai indiqué au président Barrot, comme au rapporteur général, que j'étais prêt à me rallier à tous les systèmes d'indexation et d'intéressement pour les départements qui me le proposeraient. Et j'ai précisé moi-même, avant qu'on ne me pose la question, en recevant l'Association des présidents de conseils généraux, que le transfert d'une partie des dépenses du RMI aux départements posait le problème de la codécision. Je trouve donc extraordinaire qu'on proteste avant même que le débat ne s'engage. Il revient au Gouvernement de poser les vraies questions, au Parlement d'en débattre, et nous verrons bien ce qui sortira de la confrontation des idées.

L'an passé, rappelez-vous, nous avons débattu de l'allocation aux adultes handicapés. J'avais plaidé du haut de cette tribune que l'alcoolisme était un handicap social et non un handicap physique. Eh bien, on a trouvé une solution. Qui aujourd'hui peut s'en plaindre ?

L'examen de la loi de finances devrait être chaque année l'occasion de deux ou trois débats difficiles mais par là même utiles. S'il s'agit pour nous de ne parler que de choses évidentes, ne nous étonnons pas que la discussion budgétaire se déroule dans la plus grande indifférence. Je revendique le débat sur le RMI, je ne regrette pas d'avoir posé la question et je dis que j'irai à ce débat très ouvert aux préoccupations des uns et des autres.

Un mot, enfin, sur le logement. Il est normal que ce sujet passionne les parlementaires ; l'industrie du bâtiment joue un rôle essentiel pour la création d'emplois. Mais quand on a voté un plan exceptionnel, est-il raisonnable de soutenir que l'exception doit être reconduite systématiquement chaque année ? Ma réponse est clairement non !

J'ai lu ici ou là que le logement serait le grand sacrifié du budget de 1995. Ah bon ! Je ne reviens pourtant sur aucun des avantages fiscaux que vous avez votés l'an passé pour un montant global de 4 milliards. Qu'on m'explique comment, avec 4 milliards d'avantages fiscaux, la loi de finances de 1994 était une grande loi pour le logement et comment celle de 1995, avec les mêmes 4 milliards, reviendrait à sacrifier le logement !

M. Jean-Pierre Brard. C'est la faute à M. de Charette !

M. le ministre du budget. Il est parfaitement exact que j'ai posé le problème du « 1 p. 100 » affecté au logement social. Mais pourquoi aurais-je dû m'en abstenir ? A cause du mot « social » ?

M. Jean-Pierre Brard. Vous avez une grande expérience du social, monsieur le ministre !

M. le ministre du budget. Le débat politique serait-il tellement stérilisé qu'il faudrait s'incliner devant des mots : la taxe professionnelle et l'UNEDIC tout à l'heure, et maintenant le logement social ? Pas question de parler de l'UNEDIC, parce que ma volonté serait de ne plus payer les chômeurs, ni de la taxe professionnelle, parce que je chercherais à matraquer les entreprises...

M. Jean-Pierre Brard. C'est le chevalier Bayard !

M. le ministre du budget. ... ni du logement social, que j'aurais l'intention de sacrifier !

Si le logement social marchait si bien que cela, s'il n'y avait rien à réformer, cela se saurait. Moi, j'ai voulu passer des rapports, qui s'accumulent, à l'action concrète.

En effet, si le logement social rend indéniablement de nombreux services, comment ne pas s'interroger sur sa gestion ? Quand on collecte 6 milliards sur les entreprises et qu'on en utilise 2 uniquement pour les gérer, mon devoir de ministre du budget, je persiste et je signe, est de m'interroger. Le simple fait d'avoir posé la question m'a d'ailleurs apporté une réponse : j'ai eu le bonheur de voir un milliard arriver pour aider à l'équilibre du budget.

M. Jean-Pierre Brard. Vous l'avez subtilisé !

M. le ministre du budget. Si ce milliard est arrivé, c'est qu'il existait.

M. Jean-Pierre Brard. C'est de l'arnaque !

M. le ministre du budget. Car, en règle générale, quand l'argent n'existe pas, on n'hésite pas à me le faire remarquer !

J'aurais encore beaucoup à dire sur ce budget, mais je ne veux pas lasser votre patience.

Je tiens tout de même à signaler que le budget de l'éducation nationale - enseignement primaire et secondaire et enseignement supérieur confondus - dépasse, pour la première fois, 300 milliards, que le budget de l'environnement est une priorité, que nous avons créé 500 postes dans la police pour remplacer des agents administratifs, et 1 000 postes dans le budget de la justice parce que c'était une priorité.

En résumé et en conclusion, je ne prétends pas, loin de là, détenir la vérité sur tous ces sujets. Je ne prétends pas davantage que ce budget résoudra tous les problèmes. Du reste, ça fait bien longtemps que, sur tous les bancs de cette assemblée, on a compris que ce n'est pas un budget qui peut résoudre tous les problèmes.

M. Jacques Barrot, président de la commission. Très bien !

M. le ministre du budget. Cela étant, et Edmond Alphandéry vient de le montrer, ce budget s'inscrit dans une politique économique cohérente, celle des choix faits dans le collectif du printemps de 1993 et la loi de finances de 1994.

La France est un immense paquebot...

M. Jean-Pierre Brard. Avec vous, c'est le *Titanic*! (*Sourires.*)

M. le ministre du budget. ...qui ne peut pas s'accommoder de violents coups de barre à droite ou à gauche.

M. Paul Mercleca. Pour l'instant, c'est surtout à droite !

M. le ministre du budget. Un budget ne se modifie donc pas, d'une année sur l'autre, par un simple discours de rupture.

Certes, j'en ai conscience, ce budget vous propose des choix difficiles. Certes, ce n'était pas la seule politique possible. De fait, d'autres politiques sont toujours possibles. Mais ma conviction - et qui pourrait me reprocher de vouloir vous la faire partager? - est que cette politique-là est celle qui est susceptible de produire les meilleurs résultats pour l'économie française. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Mes chers collègues, la séance devant être levée au plus tard à dix-neuf heures afin de permettre à la conférence des présidents de se réunir, nous n'aurons donc pas le temps d'entendre M. le rapporteur général cet après-midi. C'est par son intervention que commenceront nos travaux ce soir.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Discussion générale du projet de loi de finances pour 1995, n° 1530 ;

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 1560).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures quarante.*)

Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT